

L'AFFAIRE H. K. THAW

Le fugitif de Matteawan comparaitra, ce matin, devant le juge Aldrich à Littleton N. H.

UNE VENGEANCE DE JEROME

Le constable qui a arrêté l'avocat à Coaticook est à son tour, appréhendé aux Etats-Unis.

Colebrook, N.H., 15. — Andrew a été conduit à Canaan, Vt., ce soir et il comparaitra devant un commissaire du gouvernement américain demain.

Je ne saurais trop dire, a dit l'inspecteur Allen, que Andrew a commis son offense avant l'affaire Thaw et avant l'arrestation de Jerome à Coaticook. Elle ne concerne aucunement l'affaire Jerome. Nous faisons simplement notre devoir.

Colebrook, N.H., 15. — Le gouvernement fédéral des Etats-Unis est depuis ce soir au nombre des gardiens de Harry Thaw. En vertu du bref d'habeas corpus émis à Concord samedi dernier, le U. S. Marshal E. P. Nute devient un des gardiens du fugitif de Matteawan. Il est arrivé à Colebrook aujourd'hui, et s'est rendu à son poste. Le fugitif sera conduit à Littleton demain matin pour comparaitre devant le juge Aldrich, de la cour fédérale du district.

Le bref fut obtenu par les avocats de Thaw, qui veulent s'en servir comme d'une arme puissante contre Jerome, au cas où ce dernier tenterait de conduire Thaw dans New-York par la force. Leur intention est de demander la prolongation du bref, à la séance de demain matin, afin de protéger leur client jusqu'à ce que la cause en extradition soit entendue devant le gouverneur Felker, mercredi matin. Jerome s'opposera à cet extension de la durée du bref et insistera pour que la cause soit plaidée sur le champ. Il croit que les défenseurs de Thaw n'ont aucunement l'intention de conseiller à leur client de quitter l'Etat en cachette. Cette fuite n'aurait pas de résultat pratique. Thaw serait appréhendé de nouveau et conduit immédiatement devant le gouverneur.

Les deux parties intéressées dans cette cause ont décidé de quitter ensemble Colebrook pour Littleton, demain matin, à 6.18 hrs. La distance qui sépare les deux villages est de 44 milles. Le convoi arrivera à Littleton vers 8.30 a.m.

Ce soir, Thaw n'a pas caché que cette comparution devant un juge fédéral lui soulagait beaucoup. C'est la première fois depuis son procès de faillite à Pittsburg, qu'il comparait devant un juge de la cour fédérale. Il a confiance au pouvoir souverain de l'Oncle Sam pour le protéger contre toute tentative d'enlèvement.

Marshall Nute est arrivé à Colebrook un peu après 3 heures, cet après-midi. Le bref dont il était porteur est à l'adresse du shérif Drew.

Thaw a passé une journée tranquille. Il n'a quitté l'hôtel qu'une fois, c'était pour aller se faire raser. Il a appris, avec plaisir ce soir, que John Andrew, le constable de Coaticook qui a opéré l'arrestation de Jerome, pris à jouer à l'argent, a été lui-même mis en état d'arrestation aujourd'hui pour avoir violé la loi d'immigration des Etats-Unis.

C'est le chef de police de Colebrook, Charles Kelley qui a arrêté le constable Andrews. Il remettra le prisonnier entre les mains de l'inspecteur d'immigration George R. Allen, qui arrivera d'Island Pond demain. Allen a téléphoné au chef de police de Colebrook qu'il avait un mandat d'arrestation à l'adresse d'Andrews, parce que ce dernier avait aidé une femme pauvre à entrer aux Etats-Unis. Andrews a déclaré, ce soir, qu'il était cocher et constable à Coaticook depuis vingt ans. Il est né au New-Hampshire. Lorsque le chef de police lui annonça qu'il avait reçu ordre de le surveiller jusqu'à demain, il fut surpris et déclara qu'il ne savait rien du mandat d'arrestation. John Lanyon, un détective privé, a assisté Jerome dans son travail de poursuite contre Andrews. Hier, le détective a rencontré l'inspecteur Allen, à Island Pond. Comme il lui livrait le nom du constable qui avait opéré l'arrestation de Jerome à Coaticook, M. Allen lui répondit : « Mais c'est précisément l'homme que je cherche. Si vous le rencontrez, surveillez-le et avertissez-moi. J'ai un mandat d'arrestation contre lui ».

M. Jerome a déclaré ce soir, qu'il savait que Andrews était sous le coup d'une pareille accusation aux Etats-Unis, mais que lui-même (Jerome) n'était pour rien dans l'arrestation d'aujourd'hui. L'inspecteur Allen est arrivé à Colebrook ce soir, et il a annoncé à Andrews qu'il aurait à comparaitre, devant les grands jurés de la cour fédérale à Windsor, Vermont, le mois prochain. L'offense pour laquelle Andrews aura à comparaître aurait été commise au mois d'octobre l'an dernier avec d'autres intéressés. Il aurait fraudé le département d'immigration en aidant une pauvre femme de Coaticook à entrer aux Etats-Unis.

LA CONVENTION DES MANUFACTURIERS

Elle aura lieu à Halifax cette semaine.

St-Andrews, N.B., 15. — Un convoi spécial venant de Montréal est arrivé ici, à midi, amenant les membres de la Canadian Manufacturing Association, qui vont assister à leur convention annuelle, qui sera tenue à Halifax.

Les distingués visiteurs ont pris le dîner à l'hôtel Algonquin, et ont en suite fait la traversée de la baie de Passamaquoddy, jusqu'à East Port, où ils se sont intéressés à la pêche à la sardine. Ils ont accepté une invitation de Sir William Van Horne, de se rendre à sa résidence d'été, dans l'île Miners. Les hôtes de Sir Van Horne ont joué au golf, au tennis, puis se sont rendus jusqu'à St-Stephen, en automobile. Ils partiront pour Halifax demain après-midi.

L'ARMÉE ESPAGNOLE SUBIT DES PERTES

Une centaine de soldats tués au Maroc.

Paris, 15. — Une dépêche reçue de Gibraltar annonce que les Espagnols ont subi une défaite dans une rencontre avec les Marocains, près de Ceuta. Un détachement de l'armée espagnole a été surpris par l'ennemi qui se cachait dans une embuscade. Une centaine de soldats ont été tués.

Des troupes furent envoyées à leur secours, mais les Marocains les forcèrent à reculer.

ON PREND DES PRECAUTIONS

POUR QUE LES AMERICAINS
DU MEXIQUE NE SOIENT
PAS MOLESTES.

Washington, 15. — Le département d'Etat est confiant que la célébration de la fête de l'Indépendance qui aura lieu demain au Mexique ne tournera pas en démonstration anti-américaine. Dans la capitale, les autorités fédérales verront à ce que les Américains ne soient pas attaqués par les manifestants. Le président Huerta a donné des instructions sévères aux gouverneurs des provinces du Mexique pour qu'ils veillent à assurer une protection complète à la personne et aux propriétés des Américains.

Dans les parties du pays, où les constitutionnalistes dominent, les Américains ont su se gagner les sympathies des divers groupes. Seuls, les brigands qui parcourent les provinces éloignées, sont à craindre. Le secrétaire d'Etat Bryan a déclaré, ce soir, qu'il avait raison de croire que le petit groupe d'Américains qui ont quitté Torreon pour se réfugier à Saltillo était arrivé sain et sauf à ce dernier endroit. Pour la forme, il a envoyé des instructions à tous les consuls Américains du Mexique pour qu'ils s'occupent de ces fugitifs. Un message fut aussi envoyé aux consuls de Chihuahua et de Tepic pour qu'ils envoient des informations au sujet du prétendu meurtre de Morris P. Root, neveu du sénateur Elihu Root.

LES BOUFFONNERIES DE M. BRYAN

On rit de son ignorance

(Service spécial)

Berlin, 15. — Il est impossible de dire quelle mauvaise impression ont fait, en Allemagne, les bouffonneries de cirque exécutées par M. Bryan dans le Chautauqua.

Les journaux les plus sérieux le traitent d'étoile de cirque et de clown et chacun le ridiculise de son mieux. La diplomatie américaine ne jouit pas d'un haut renom en Allemagne et son prestige ne gagnera rien ici, grâce au spectacle donné par un secrétaire d'Etat qui monte sur les tréteaux, en compagnie de jongleurs et d'acrobates. Toutes sortes d'histoires circulent en Allemagne au sujet de cet homme reconnu incapable d'occuper une position, comme au dire des hommes d'Etat européens, en occupant les Grey, les Delcassé, les Lansdowne, les Cambon et les John Hay.

Un journal affirme même avec autorité que M. Bryan ignorait encore, il y a quelques années, tout ce qu'il avait fait à la politique des affaires étrangères et n'avait pas les moindres connaissances en ce qui concerne la géographie de l'Europe. Il aurait, dit-on, prié, une fois à Berlin, l'ambassadeur allemand de lui expliquer quelle différence il y avait entre la Prusse et l'Allemagne. Il paraissait ne pas savoir si la Prusse était en Allemagne ou l'Allemagne en Prusse.

A lors qu'il visitait Constantinople, à peu près à la même époque, il aurait confondu Budapest avec Bucharest, ce qui avait excité au plus haut point l'indignation de tout le corps diplomatique.

Paris, 15. — « L'Intransigeant » se plait à reconnaître que la France a devancé, elle aussi, l'Amérique. Il reproduit les diverses attractions d'un programme de café-concert.

LE CANADA ET L'ANGLETERRE

Les Grain Growers de l'ouest veulent obtenir le libre-échange avec la mère-patrie

UNE DEMANDE AUX MANUFACTURIERS

Ils voudraient que l'association des manufacturiers s'unissent à eux dans leurs réclamations

Winnipeg, 15. — La Canadian Manufacturers' Association est en convention à Halifax, et la séance d'ouverture a eu lieu aujourd'hui. Le Grain Growers' Guide a envoyé le télégramme suivant à M. S. Gourlay, président de l'Association : « Après avoir considéré pendant un an, la proposition que vous soumettiez lors de votre dernière convention, l'Association des Western Grain Growers, au sujet de la pression à exercer de concert avec nous sur le gouvernement pour le forcer à abaisser de moitié les droits de douane sur les marchandises étrangères, en faveur des produits britanniques, est-ce que la Canadian Manufacturers' Association a enfin décidé de se joindre à nous ? La proposition des Grain Growers comportait aussi la demande de l'abolition complète des droits sur tous les produits britanniques, dans quatre ans d'ici. Votre association va-t-elle appuyer le mouvement ? En ce faisant, les manufacturiers feraient montre d'un patriotisme profond et sincère. Il n'y a rien qui puisse unir plus étroitement le Canada et la mère-patrie. Veuillez porter cette proposition à la connaissance des membres de votre association, et répondez à notre demande de vous joindre aux Grain Growers pour exécuter ce plan éminemment patriotique. »

(Signé) The Grain Growers.

L'an dernier, l'association des manufacturiers siégeant à Ottawa reçut un télégramme des Western Grain Growers demandant de les appuyer, dans leur tentative auprès du gouvernement, pour faire abolir les droits qui frappent les marchandises qui nous viennent d'Angleterre. Les manufacturiers ne voulaient rien décider, sous prétexte que la question demandait une longue étude. Cette année, les Grain Growers attendent une réponse, vu que l'association a eu un an pour décider quelle attitude elle doit prendre sur cette question.

M. POINCARÉ QUITTE BRIVES

Il arrive à Cahors

(Service spécial)

Paris, 15. — Avant de quitter Brives, le président a remis cinq cents francs pour les pauvres de la ville. A 8 heures, il est parti, lui et sa suite, pour Douillac, situé à 37 kilomètres de Brives, et a été acclamé sur tout le parcours. Il y est arrivé à 9 heures 15 et a été salué par la municipalité, qui lui a offert un vin d'honneur.

A 10 heures 10, il arrivait à Rocamadour, où on lui présentait le conseil municipal. A 10 heures 35, il traversait Padirac sans s'arrêter et enfin, à midi 10, arrivait au château de Montal, dont le propriétaire, M. Fenaille, l'invita à dîner.

Il est passé à 2 heures 10, et sans s'arrêter, à Gramat, à Reillac à 2 heures 20, à Espadilla à 3 heures, à 3 heures 20 à Marcellac.

A 4 heures, il atteignait Saint-Géry, où on lui offrait un vin d'honneur, pour arriver à 5 heures à Cahors, ayant parcouru dans sa journée 188 kilomètres.

La ville était pavée; les autorités et les parlementaires lui ont souhaité la bienvenue, aux acclamations de toute la population. Le maire lui a remis un album des vues de la ville et un coffret d'un travail très artistique. Des fleurs ont été offertes à Mme Poincaré. Le cortège s'est alors dirigé vers la préfecture.

En passant devant le monument de Gambetta, le président s'est découvert. Le président, arrivé à la préfecture, a paru au balcon. On l'a acclamé avec enthousiasme. Après avoir pris quelques minutes de repos, il a assisté, à 7 heures 30, à un dîner offert par les autorités. Un concert a clôturé la soirée.

LES ACCIDENTS DE TRAFIC

Un comité formé pour étudier le moyen de les éviter.

Toronto, 15. — Un comité a été formé aujourd'hui dans le but d'organiser une conférence où l'on discutera les moyens à prendre pour empêcher les accidents de trafic et promouvoir la sûreté publique. Une discussion générale fut eue et le comité s'est adjoint à mercredi prochain. Une campagne d'éducation sera commencée sous peu. M. P. W. Ellis a été élu président de cette association.

Paris, 15. — On a inauguré le congrès des petits commerçants. On s'est occupé de la nouvelle loi qui leur interdit de donner toutes primes aux clients.

SUICIDE DRAMATIQUE

Un vieillard se jette dans la rivière Niagara aux pieds des chutes.

Niagara Falls, N.Y., 15. — Un vieillard s'est suicidé, cet après-midi, en faisant le plongeon du haut du pont situé entre les deux rives américaine et canadienne, dans la rivière, qui coule en torrent, deux cents pieds plus bas. La police, après informations et recherches, a déclaré que le suicidé était un nommé John Hawkins, de Erie, Pennsylvanie. Il était âgé de 68 ans.

Hawkins traversa le pont et atteignit la rive canadienne vers 3.30 p.m. A cinq heures, il retourna sur le pont. Arrivé au milieu, il grimpa sur le bord et pendant plusieurs minutes, il contempla l'eau qui tourbillonnait au bas. Deux femmes qui le virent dans cet endroit périlleux s'empressèrent d'en avertir les gardiens du pont. Les officiers canadiens se hâtèrent auprès du vieillard. Ils étaient à une centaine de verges, lorsque ce dernier les aperçut, qui couraient à sa rescousse. Il se pencha et fit le plongeon fatal. Il revint à la surface, une fois puis fut entraîné par les flots.

C'est le premier suicide qui se soit produit à cet endroit du pont depuis trois ans.

Les gardiens du pont ont rapporté à la police que Hawkins s'était placé à ce même endroit, samedi soir. C'est ce qui fait croire à la police que le malheureux qui s'est suicidé aujourd'hui n'est autre que Hawkins.

ILS SONT EN SURETE

LES FUGITIFS AMERICAINS
ARRIVENT SAINS ET SAUF
A SALTILLO.

Laredo, Texas, 15. — Les fugitifs américains, qui ont quitté la ville de Terreon, dans le Mexique, pour ne pas se faire massacrer par les rebelles, sont arrivés en sûreté à Saltillo, d'après les dépêches reçues ici aujourd'hui, par le représentant du gouvernement mexicain. Les rapports annoncent qu'ils avaient été attaqués dans leur fuite par des soldats réguliers sont dénués de fondement. Les fugitifs sont au nombre de cent.

"MATIN DE SEPTEMBRE" SUR LA PLACE DE LA CONCORDE

La nymphe est envoyée dans une maison de fous.

(Service spécial)

Paris, 15. — On a vu cet après-midi sur la place de la Concorde, une reproduction fort exacte du « Matin de septembre ».

Le modèle céleste surpassait de beaucoup en poids celui qui avait obtenu une médaille d'or au dernier Salon. La nymphe se tenait sur une fontaine démodée, et sans aucun style placée en cet endroit, elle fut de suite entourée par une foule des plus cosmopolites. La police força les rangs pour mettre la main sur la nymphe qui prononçait en criant des mots que la plume refusait à reproduire. On apporta alors des échelles et un échafaudage fut construit pour permettre à la police d'arriver à la pauvre fille que l'on couvrit de la pèlerine d'un agent et que l'on conduisit à un hôpital. On diagnostiqua son cas, qui n'était que du « delirium tremens ».

EST-CE UN FOU ?

Les antécédents de Schmidt font croire que le meurtrier est un dangereux maniaque.

New-York, 15. — Haus Schmidt, ce révérend qui vient de faire des aveux complets sur le meurtre d'Anna Ammiller, qu'il a assassinée, puis dont il a dépecé le cadavre, voulant faire un sacrifice consommé dans le sang de sa victime a été confié, ce soir, au Dr McGuire, le médecin de la prison des Tombs. Le gardien Fallon, qui a surveillé le prisonnier depuis son arrestation, a déclaré dans un rapport que Schmidt est un insensé, et un fou très dangereux.

Mgr Joseph P. Mooney, vicaire-général de l'archidiocèse de New-York, a reçu un télégramme de Mainz, Allemagne, déclarant que Schmidt avait été interdit dans son diocèse, pour cause d'insanité et de conduite repoussable.

Le meurtrier a conté l'histoire du crime plusieurs fois depuis son incarcération. Il dit qu'il a été inspiré par Dieu pour commettre ce crime. Ces déclarations sont celles d'un insensé et la police fera examiner le prisonnier par le spécialiste McGuire. Les parties du cadavre de la jeune fille qui ont été repêchées dans la rivière Hudson, ainsi que les vêtements ont été identifiés aujourd'hui par Mlle Anna Hirt, une jeune fille amie de la victime.

Schaffenburg, Allemagne, 15. — Haus Schmidt, ce révérend qui a commis un si horrible meurtre à New-York, en tuant une jeune fille et en dépecant le cadavre de sa victime, avait l'intention de se sauver en Bavière, son pays d'origine, ainsi qu'en fait foi une carte postale reçue par sa famille, il y a deux jours. Schmidt écrit qu'il était tout joyeux de penser qu'il reverrait ses vieux parents avant longtemps, et il annonce son retour à son village natal. Les parents du meurtrier ont déclaré qu'il y avait eu au nombre des accusés de Schmidt plusieurs maniaques.

ILS SONT RESPONSABLES

Le coroner Mix de New-Haven a terminé son enquête sur la catastrophe de N. Y. & N. H.

TROIS EMPLOYES RESPONSABLES

Ce sont le mécanicien Miller, le conducteur Adams et le signaleur Murray

New-Haven, 15. — Le coroner Mix a terminé son enquête sur la catastrophe de New-Haven, arrivée le 2 septembre et dans laquelle vingt-neuf personnes ont trouvé la mort, et trois employés de la compagnie du New-York, New-Haven & Hartford sont tenus criminellement responsables de l'accident. Ce sont Auguste B. Miller, mécanicien de l'express des Montagnes Blanches, qui a pénétré dans l'express de Bar Harbor; Bruce C. Adams et Charles Murray, respectivement conducteurs et signaleur sur l'express de Bar Harbor. Le coroner a conduit l'enquête à huis-clos et il a déposé aujourd'hui la copie des témoignages avec son jugement en Cour Supérieure.

Le coroner ne blâme ni n'absout la compagnie pour la collision. Il déclare que les signaux étaient en parfait ordre et que peu importe que le système « Banjo » soit démodé ou non, la collision aurait été évitée si les règlements de la compagnie n'avaient pas été violés par trois de ses employés. Dans ses conclusions, le coroner Mix a touché incidemment à la question de l'amélioration du service des signaux et de la construction de chars d'ortoirs en acier. Mais il a déclaré que cette question n'était pas de son ressort et qu'il importait à la commission des utilités publiques de l'Etat de voir à l'amélioration générale de la voie. Il ajoute que la commission devrait faire enquête sur la façon dont les règlements des compagnies de voies ferrées sont observés par les employés. L'ingénieur Miller fut mis en état d'arrestation cet après-midi et conduit devant la Cour Supérieure. Il plaidera non coupable et fut remis en liberté sous un cautionnement de \$5000 fourni par la Brotherhood of Locomotive Engineers.

Les deux autres mandats d'arrestation seront signifiés demain, et Murray et Adams comparaitront en cour mercredi.

AUX GRANDES MANOEUVRES DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Les lourdes pièces de l'artillerie française seront traînées à l'avant par des machines automobiles.

Montauban, France, 15. — Un spectacle absolument nouveau a vivement intéressé les milliers de spectateurs des grandes manœuvres de l'armée française, aujourd'hui, alors que les lourds canons de l'artillerie furent traînés à toute vitesse à travers les champs par des automobiles. Les roues des machines sont très larges et recouvertes de pneus en caoutchouc. Les canons peuvent ainsi être facilement traînés dans les champs où la terre est molle, et ils traversent sans difficulté les fossés et les ravins. Ces pneus en acier sont bouclés.

Quand la batterie est en action, ils sont détachés et étendus sur le sol à l'arrière du canon. Lorsque le boulet part, la réaction qui suit l'explosion a pour effet de rejeter le canon sur les pneus ainsi étendus qui servent de rails aux roues. L'expérience a donné de résultats concluants et cette invention sera d'un grand avantage. La force de la réaction ne renforcera pas comme autrefois les roues du canon dans le sol.

L'armée est composée de cent mille hommes et une large flotte d'aéroplanes opère au-dessus du champ de manœuvres qui s'étend de Montauban à Agen.

LA COUPE POMMERY

Séguin vole de Buc à Berlin sans escale.

(Service spécial)

Paris, 14. — L'aviateur Séguin, pilotant un biplan H. Farman, est parti ce matin, à 5 heures 26, de Buc, avec l'intention de se rendre en Russie et de s'adjuger la Coupe Pommery, que détient Guillaux.

Une dépêche de Berlin, reçue dans la soirée, annonce que Séguin a franchi sans escale les 950 kilomètres qui séparent Paris de Berlin, égalant ainsi le record établi par Letort sur monoplan Morane Saulnier. Malheureusement, un fort vent debout a considérablement retardé la marche de l'aviateur, qui n'a atterri à l'aérodrome de Johannistal qu'à 4 heures et demie.

Tout espoir de gagner la Coupe était perdu, mais la performance de Séguin n'en est pas moins admirable; malgré un vent contraire, il a, en effet, tenu l'air pendant onze heures et ne s'est arrêté qu'à Berlin, but qu'il s'était fixé pour sa première étape.

Séguin a annoncé qu'il partirait demain matin de Berlin pour Saint-Petersbourg.

LES AVENTURES DE JOHNSON

Le pugiliste nègre devra venir en Amérique pour comparaitre de nouveau en cour.

Chicago, 15. — Jack Johnson, le pugiliste nègre, champion poids-lourd de l'univers quittera la France qu'il habite maintenant, pour venir comparaitre en cour d'appel où s'instruira son second procès au sujet d'une accusation d'avoir fait l'infâme trafic. Cette nouvelle a été donnée aujourd'hui par son avocat M. Benjamin Bachrach.

Le substitut du procureur général Parkin et l'avocat de Johnson ont comparu aujourd'hui devant le juge Carpenter au sujet de cette accusation.

Le procès de Johnson pour les accusations portées contre lui à Milwaukee s'instruit le mois prochain. Il n'y a pas encore eu de date de fixation pour plaider la cause devant la cour d'appel.

HEUREUSE NOUVELLE

Un ouvrier hérite d'une jolie fortune.

Duluth, Minn., 15. — Charles Rowe, employé sur les bateaux des grands lacs à décharger la marchandise, depuis trente ans, vient d'hériter de \$50,000. Il a appris cette heureuse nouvelle aujourd'hui et s'est embarqué pour London Ont., afin de réclamer son héritage. Cette fortune lui est léguée par un parent du nom de John Rispin. Ce dernier fut lui-même matelot pendant sa vie.

LES FEUX DE FORETS

ILE MENACÉE DE DETRUIRE LE VILLAGE DE GERMANY.

Guelph, Ont., 15. — Le feu qui fait rage dans les environs de New-Germ, village situé à sept milles d'ici, menace de détruire le village même. Tous les habitants, ne sont unis pour arrêter la marche des flammes. Le feu s'étend sur un espace de quinze acres.

MORT D'UN MISSIONNAIRE AU JAPON

Tokio, Japon, 15. — Le Dr Daniel Crosby Greene est décédé en cette ville, aujourd'hui, à l'âge de 70 ans.

Le Dr Greene était le doyen des missionnaires américains au Japon et faisait partie du American Board of Commissioners pour les missions étrangères. L'empereur lui avait remis récemment les insignes de troisième classe de l'Ordre du Soleil Levant. C'est la plus haute décoration honorifique accordée à l'élément civil au Japon.



HABITS ET PARDESSUS D'AUTOMNE

Notre nouvel assortiment dans nos draps, dans les dernières nuances est arrivé. Hâtez-vous de venir donner votre commande. Profitez de nos prix spéciaux. Nous garantissons satisfaction avant de prendre votre argent.

McCOMBER & CUMMINGS
Coin St-Paul et St-Sulpice.

JUGEMENT IMPORTANT

Concernant les Cies d'assurance.

Toronto, 15. — Un jugement important a été rendu aujourd'hui, au sujet de la loi des assurances. Une dame de Walkertown réclamait le paiement d'une police d'assurance. La compagnie A. O. U. W. refusait alléguant que le nom de la première épouse de l'assuré avait été mentionné comme bénéficiaire. La cour a donné gain de cause à la demanderesse, qui était Madame Alice Lloyd, seconde épouse de James L. Lloyd, de Walkertown. Le montant en jeu était de deux mille dollars.

A QUI LA CHANCE

Un magnifique stock de bijouterie et argenterie
A VENDRE A SACRIFICE
Vendra par inventaire à tant dans la piastre
ENVIRON \$7,000.00 DE STOCK
avec droit au magasin, rue Ste-Catherine.
Loyer bas, et des plus central : à ceux qui aiment à faire des bargains.

Venez voir :
J. A. ROY
92 NOTRE-DAME EST MAIN 1318

139-3-P

M. Le Détailler

Comme question de fait, pouvez-vous calculer votre recette brute du mois dernier et la comparer à celle du mois précédent ou du mois correspondant ou de la saison correspondante de l'an dernier?

Sinon comment pouvez-vous savoir si votre commerce augmente ou diminue?

Si vous ne pouvez faire la même comparaison en matière de dépenses, comment pouvez-vous savoir d'où vient l'augmentation ou la diminution?

Nous aimerions à vous dire un mot à ce sujet — nous aimerions à vous soumettre quelques-uns des nombreux renseignements recueillis de centaines de détailliers heureux en affaires.

Cela ne vous coûtera rien.

Burroughs Adding Machine Co.

R. N. AHERN, Gérant des ventes,
392 rue St-Jacques
MONTREAL, QUE.
140-1-P

DORVAL PARK JOCKEY CLUB

Trains de la gare Windsor : 1.30, 1.55, 2.20. C. P. R.
aller et retour, 25c
Retour immédiatement après la dernière course
Admission, (y compris la grande estrade), une piastre

Les deux défaites infligées hier aux Montréal par les Buffalo ont placé ces derniers à chances égales avec les Baltimore. Main et Jamieson se montrèrent énigmatiques pour les frappeurs des Montréal. McGraynor se montra bon pitcher jusqu'au moment où il fut mis de côté pour faire place à un "pinch hitter". Mattern le remplaça et se fit "toucher" durement à la neuvième inning. Les visiteurs trouvèrent facilement ses balles dans la deuxième joute. Voici les scores détaillés des joutes d'hier :

1ère partie :

BUFFALO						
	Ab	R	H	Po	A	E
Truesdale, 2b. . .	2	1	0	4	2	0
Vaughn, 3b. . .	5	0	0	1	7	0
Jordan, 1b. . .	3	0	0	12	1	0
Hanford, 1.f. . .	3	0	1	1	0	0
Murray, r.f. . .	4	0	1	1	0	0
Jackson, c.f. . .	3	0	0	1	0	0
Roach, s.s. . .	4	1	3	2	2	0
Lalonge, c. . .	3	2	2	4	0	0
Jamieson, p. . .	3	0	0	1	2	1
Totaux. . .	30	4	11	27	14	1

8) : xGéclamation des novices.
Colors 97, Parcel Post 102, Private Temps clair, piste rapide.

durant la visite des amis, offrez
sur les clear Havana Perfectos de
portier. 3 pour 25c.

... cinquante dollars à l'abri, sans
... les deux partis soient là. L'arbi-
... a disposé de l'argent de Lapointe.

ona d'un témoin": "Moeurs sporti- C
es qu'il ne faudrait pas encourager", M
UN TEMOIN | S

m, 106 ; Preston Lynn, 99, | personne qui pourra accomplir son travail

durant la visite des amis, offrez
sur les clear Havana Perfectos de
portier. 3 pour 25c.

... cinquante dollars à l'abri, sans
... les deux partis soient là. L'arbi-
... a disposé de l'argent de Lapointe.

ona d'un témoin": "Moeurs sporti- C
es qu'il ne faudrait pas encourager", M
UN TEMOIN | S

away, 100 ; Gaine, 120 ; Addie le 18 courant. Il offre \$100 à toute
117 ; Northener, 103 ; Uncle personne qui pourra accomplir son
m, 106 ; Preston Lynn, 99. travail

LES SPORTS

LA LIGUE DE CROSSE UNION

La saison de cette belle organisation de crosse s'est terminée samedi dernier.

La saison de la Ligue Union s'est terminée samedi dernier par les victoires des clubs Shamrock, Westmount et Victoria. Voici les sommaires de ces joutes :

6—SHAMROCK vs CARTIERVILLE — 2.

1er Quart.	
1—Shamrock, Broad	18.50
2—Shamrock, Ross	1.00
2ème Quart.	
3—Shamrock, Broad	8.00
4—Cartierville, Ait	2.00
5—Cartierville, Moisan	4.15
3ème Quart.	
6—Shamrock, Broad	10.00
7—Shamrock, Munroe	3.00
4ème Quart.	
8—Shamrock, Broad	17.10

4—LACHINE vs VICTORIA — 5

1er Quart.	
1—Lachine, Robillard	2.00
2—Victoria, Neville	7.00
2ème Quart.	
3—Lachine, Gauthier	4.50
4—Lachine, St-Jean	6.10
5—Victoria, Aug. Martineau	1.10
3ème Quart.	
6—Lachine, Gauthier	18.10
7—Victoria, Aug. Martineau	1.00
4ème Quart.	
8—Victoria, Smith	17.00
9—Victoria, Bankers	0.45

CLOVER vs WESTMOUNT.

1er Quart.	
Pas de point.	
2ème Quart.	
1—Westmount, Nolland	17.08
3ème Quart.	
2—Clover, Kandall	11.00
3—Clover, Miller	4.10
4ème Quart.	
4—Westmount, Small	18.00
Période supplémentaire.	
5—Westmount, Bell	19.05

SCOREURS DE LA LIGUE

sport mmm mmm mmm mmm

Aug. Martineau, Victoria, 60 points,

19 parties.

Alb. Briault, Cartierville, 54 points,

19 parties.

Broad, Shamrock, 45 points, 20

parties.

Nolland, Westmount, 34 points, 20

parties.

Larivière, Cartierville, 33 points, 20

parties.

Munroe, Shamrock, 27 points, 20

parties.

Neville, Victoria, 26 points, 17

parties.

Gauthier, Lachine, 25 points, 20

parties.

Mayan, Cartierville, 24 points, 20

parties.

Roue, Westmount, 18 points, 20

parties.

Bankers, Victoria, 17 points, 20

parties.

Deblens, Cartierville, 15 points 18

parties.

Miller, Clover, 14 points, 20 parties.

Alain, Cartierville, 14 points, 15

parties.

Macdonald, Victoria, 13 points, 20

parties.

Norton, Westmount, 12 points, 20

parties.

Roberts, Shamrock, 12 points, 20

parties.

Lafleur, Lachine, 12 points, 18

parties.

Ross, Shamrock, 11 points, 20 parties.

Kandall, Clover, 11 points, 20 parties.

Smith, Victoria, 11 points, 20 parties.

Small, Westmount, 11 points, 20 parties.

Bell, Westmount, 10 points, 20 parties.

Kelly, Clover, 10 points, 20 parties.

McMurtion, Victoria, 9 points, 8 parties.

Allan, Victoria, 8 points, 20 parties.

Rondeau, Cartierville, 7 points, 20 parties.

Tétrault, Cartierville, 6 points, 20 parties.

Marcel, Lachine, 5 points, 20 parties.

POSITION DES CLUBS.

Cartierville . . . 11 3 116 47

Victoria . . . 11 3 113 46

Shamrock . . . 12 8 87 52

Westmount . . . 8 12 64 69

Lachine . . . 6 14 70 78

Clover . . . 1 19 35 121

LA COMPAGNIE CANADIEN

NORTHERN RAILWAY

Changements préliminaires dans le service sur l'embranchement de Montréal.

Le Canadien Pacifique ayant retransché le train qui laisse la gare Viger à 5.10 p.m., le train No 42, qui laisse la jonction Montfort à 5.40 p.m., sera retransché, le vendredi, après le 12 septembre, et le train No 40 qui laisse Montfort à 5.25 p.m., tous les jours excepté les vendredis et dimanches sera retransché, le dimanche, la communication étant faite par le Canadien Pacifique, laissant Montréal, gare Viger, à 4.00 p.m.

Le Canadien Pacifique retranschera aussi le train de 1.25 p.m. de la gare Windsor. À partir de samedi le 13 septembre, le train No 44 du Canadien Nord sera retransché après cette date, et un train spécial laissera la jonction Montfort, le samedi seulement à 3.40 p.m., arrivant à Huberdeau à 4.25 p.m., une correspondance étant établie par le train du Canadien Pacifique qui part de la gare Viger à 3.10 p.m.

Tous les autres trains continueront à circuler dans l'ordre ordinaire, à moins d'avis subséquent. 138-7

CHEZ LES OUVRIERS

Le comité général du parti ouvrier a inauguré par une très intéressante séance la reprise de ses assemblées régulières, au Temple du Travail, M. Joseph Ainey présidait. Après l'adoption des minutes de la dernière assemblée, MM. E. Fréchette et N. Auger, de l'union No 1127, des employés de manufactures de portes et de châssis, furent admis en qualité de délégués au Comité général.

Le club ouvrier Saint-Jean-Baptiste présentait un rapport écrit de sa dernière assemblée, qui fut très favorablement remarqué; puis MM. Saint-Hilaire, du club ouvrier Saint-Louis, A. Meert, du club ouvrier Maisonneuve, Gustave France, du club ouvrier Saint-Laurent, L. M. Dupont, du club ouvrier de la Petite Nord, firent au nom de leurs clubs respectifs des rapports verbaux intéressants et pleins d'espérances pour la prospérité et l'avenir futur de ces organisations.

Le club ouvrier Saint-Jean-Baptiste annonça dans une correspondance spéciale qu'il organise une soirée de "euchère et bal" pour le 18 octobre, et invite les membres du comité général d'y assister particulièrement. Sur la proposition de MM. L. M. Dupont et P. Paris, il fut décidé que le comité général encourage cette entreprise et achète douze billets, dont on disposera à la prochaine assemblée. Sur un rapport que les clubs et les unions affiliées au comité général avaient besoin d'être visités, aux fins de resserrer plus étroitement les liens qui les unissent au parti ouvrier, il fut décidé de nommer séance tenante un comité spécial avec mission de rendre visite aux organisations avant la prochaine assemblée, au nom du comité général. Ce comité est composé de MM. A. Mathieu, A. Meert et A. Hailey.

L'élection générale des officiers, pour le comité général du parti ouvrier, qui doit avoir lieu, selon la constitution, à la première assemblée d'octobre, donna lieu à une courte discussion. M. Renaud, du club ouvrier Saint-Jean-Baptiste, demanda que l'élection fut inscrite en tête de l'ordre du jour, de cette assemblée. M. St-Hilaire demanda également que, vu l'importance de cette élection, le secrétaire fut invité à la faire annoncer dans les journaux, d'une manière spéciale, et que la séance, au lieu de commencer à 10 h. 30, commençât à 10 heures précises. Toutes ces suggestions furent approuvées. En conséquence, le trésorier et secrétaire financier du comité général furent avisés officiellement d'avoir à se tenir prêts pour l'audition des livres qui aura lieu, avant la prochaine assemblée.

M. J. E. Vigeant, de l'union No 134 des charpentiers menuisiers, à titre d'information, exposa au comité les difficultés qui existent toujours pendant entre les unions des charpentiers et la commission du port de Montréal. Il fit observer que la clause des salaires raisonnables, qui a été édictée par le gouvernement, est violée par un seul patron, et ce patron, c'est le gouvernement lui-même. MM. Verville et Lynch firent de piquantes remarques au sujet du voyage du ministre du travail en Europe. Il est très probable que des déclarations sensationnelles qu'on ne croit peut-être seront faites au prochain Congrès, touchant l'attitude du président actuel de la commission du port, à l'égard de la classe des travailleurs.

Sur la suggestion de M. Fernand Marier, du club ouvrier Maisonneuve, le comité général a décidé de nommer un comité spécial, avec mission d'étudier "l'opportunité et la possibilité de fonder un journal ouvrier, l'organe officiel du comité général du parti ouvrier, de Montréal".

Ce comité fut nommé séance tenante, avec instruction de faire rapport dans le plus bref délai possible. Il est composé de MM. Gustave France, A. Verville, A. Meert, Jos. Ainey, F. Marier, G. R. Brunet, A. Mathieu et M. Renaud.

Avant l'ajournement, M. A. Verville, président du comité de législation, invita chaleureusement les délégués et, en général, tous les ouvriers à suivre avec attention, les séances du Congrès des Métiers et du Travail qui s'ouvrira, lundi prochain à Montréal. Les questions qui y seront soulevées, a-t-il ajouté, intéressent tout particulièrement la masse ouvrière, et ce Congrès de Montréal, sera l'événement le plus considérable de ces derniers temps, pour le mouvement ouvrier de ce pays. Le comité s'est ajourné au 1er dimanche d'octobre.

LA CHINE SHUMILIE

Pékin, 15 — Les demandes du Japon au sujet de l'assassinat de sujets japonais et de la violation du drapeau japonais par des Chinois, ont été acceptées en entier par le gouvernement de Pékin aujourd'hui. Ces demandes furent présentées il y a deux jours.

Cette note de protestation du Japon, qui était arrivée à un ultimatum, fut rédigée à la suite de l'assassinat de trois Japonais et des mauvais traitements qu'on infligea à un messager du Consulat de Nanking. De plus, un lieutenant japonais à Hankow fut torturé, et un autre emprisonné à Shan-Tung.

Le gouvernement japonais demandait des excuses pour les infractions dirigées contre le drapeau japonais, la punition des officiers chinois responsables de l'affaire de Nanking, et le paiement d'une indemnité dont le montant sera fixé plus tard.

Bordeaux, 15 — Le cardinal Andrieux a publié une lettre où il demande aux catholiques de prier pour que M. Poincaré prenne les meilleures dispositions pour tout ce qui a trait aux questions religieuses.

En voyage.

Mlle P. St-Onge, de St-Hermas, est de passage à Lacombe et Ottawa pour l'exposition.

Bordeaux, 15 — Le cardinal Andrieux a publié une lettre où il demande aux catholiques de prier pour que M. Poincaré prenne les meilleures dispositions pour tout ce qui a trait aux questions religieuses.

En voyage.

Mlle P. St-Onge, de St-Hermas, est de passage à Lacombe et Ottawa pour l'exposition.

JUGEMENT EN REVISION

La Cour de Révision, présidée par les honorables juges Teller, Delormier et Greenhields, vient de rendre jugement dans une cause de Beauchamp et Dupuis contre la commission scolaire d'Hochelega, où il s'agissait de savoir si la commission avait eu raison de rescinder un contrat accordé aux demandeurs et donner ensuite ce contrat à d'autres.

Il a été établi que le contrat préparé entre les demandeurs et la commission n'était pas conforme aux spécifications et que les commissaires n'avaient pas constaté non plus que la soumission des demandeurs n'était pas conforme aux spécifications. C'est quand ils ont constaté ces divergences qu'ils ont rescindé le contrat. La Cour de Révision a donné raison aux commissaires, comme l'avait fait la Cour Supérieure, attendu que le contrat avait été accordé par erreur.

STE-GENEVIÈVE DE BATISCAN

(Correspondance spéciale.)

Ste-Genève de Batiscan, 15.—Dimanche dernier, à l'issue de la messe, M. P. E. Blondin, M.P., vice-président de la Chambre des Communes, adressait la parole aux électeurs de Ste-Genève de Batiscan.

M. Blondin s'appliqua d'abord à faire l'éloge de son nouveau chef, l'honorable R. L. Borden, et du président de la Chambre, l'honorable Dr. Sproule; mais il n'a pas pensé un seul instant à parler de son ancien chef, M. P. D. Monk.

Il s'est excusé d'abord de n'avoir pu prendre part aux débats de la Chambre; il était là, paraît-il, en sa qualité de vice-président, pour sauvegarder les intérêts des deux partis, surtout ceux de la minorité; et il se vante de s'être acquitté à merveille de sa charge, libre à ceux qui l'ont vu à l'œuvre de le croire ou non.

M. P. E. Blondin a parlé de tout, un peu, mais il n'a rien approfondi; il devait dire beaucoup de choses, malheureusement il n'a presque rien dit.

Il fut certains passages du Hansard et rapporta certaines paroles de Sir Wilfrid Laurier, tout en se gardant bien de dire dans quelles circonstances le chef du parti libéral les a prononcées.

M. le vice-président de la Chambre des Communes n'eut pas le temps de parler de l'urgence.

A propos de la question des écoles du Keewatin, il déclara, à l'encontre de ce qu'il a déjà dit, que la question n'est pas réglée; mais il se déclare satisfait de la situation présente. C'est, dit-il, le premier pas vers un règlement plus favorable. Il déclare même, à l'encontre de ce qui est, que Sa Grandeur Mgr Langevin est très satisfait de la situation présente.

Le député sans tâche aborde ensuite la question de la marine. Mais ici il y va doucement; la position pour lui est assez critique. Il a voté pour une contribution de trente-cinq millions, parce que tout devient de plus en plus cher.

M. le premier ministre n'a pas voulu en appeler au peuple de son projet de loi sur la marine. Cela ne pressait plus; la fameuse urgence est donc morte.

M. Blondin a oublié de parler de certains détails, tels que l'élection de Macdonald et celle de Richelieu, du règlement de clôture, etc. Le temps lui manquait, à ce qu'il paraît.

Il a prophétisé que le gouvernement conservateur serait dans un avenir prochain le pacificateur du monde. Nous n'aurons plus de guerre; par conséquent, plus besoin de marine, ni de canons. Tels sont les projets que s'efforcera de réaliser s'il a, bien entendu, le courage de laisser son fauteuil.

Il n'a pas invoqué les saints. Aurait-il perdu sa foi au contact des amis de la bas ?

M. Labissonnière, M.P.P., mit fin à l'assemblée, après avoir parlé pendant quelques minutes de la politique provinciale.

LA CHINE SHUMILIE

Pékin, 15 — Les demandes du Japon au sujet de l'assassinat de sujets japonais et de la violation du drapeau japonais par des Chinois, ont été acceptées en entier par le gouvernement de Pékin aujourd'hui. Ces demandes furent présentées il y a deux jours.

Cette note de protestation du Japon, qui était arrivée à un ultimatum, fut rédigée à la suite de l'assassinat de trois Japonais et des mauvais traitements qu'on infligea à un messager du Consulat de Nanking. De plus, un lieutenant japonais à Hankow fut torturé, et un autre emprisonné à Shan-Tung.

Le gouvernement japonais demandait des excuses pour les infractions dirigées contre le drapeau japonais, la punition des officiers chinois responsables de l'affaire de Nanking, et le paiement d'une indemnité dont le montant sera fixé plus tard.

FAITS DIVERS

Le juge les acquitte de l'accusation de recel.

MM. Peppo Frank, Antonio Biassa, Johanno Ferrini et la femme de ce lui-ci, accusés d'avoir recelé pour autrui de \$2,500 de fourrures volées à l'ex-échevin Sadler, ont été honorablement acquittés par le juge Bazin, en cour des Sessions.

Les décès d'enfants sont toujours nombreux.

La moyenne de la mortalité infantile sur le total des décès diminue peu à peu. Elle a atteint la semaine dernière 62 pour cent, car sur un total de 184 décès, on en comptait 114 d'enfants au-dessous de 5 ans. Les naissances se sont élevées à 204, ce qui y a eu 23 victimes de la tuberculose, sur 38 cas. Les cas de scarlatine sont de 24 et ceux de diphtérie de 18.

Laissez vivre les petits oiseaux.

Ceux qui font la chasse aux oiseaux chanteurs s'exposent à de graves difficultés. Pour s'être amusés à ce sport, dimanche, à Cartierville, à Dominion Park, près Lachine et à Longueuil, seize citoyens se sont vu hier matin, condamner à \$5 d'amende, par le magistrat Lanctôt.

Incendie dans un gratte-ciel.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, de bonne heure, au dernier étage de l'édifice de la banque Nationale, angle de la rue St-Jacques et de la côte de la Place d'Armes. Heureusement les dommages sont peu considérables. Il était 5 heures 30, quand le gardien, M. Antoine Gougeon, en arrivant à son bureau, au dernier, constata que l'édifice était rempli de fumée. Il va sans dire qu'il s'empressa de donner une alarme. Les pompiers, sous le commandement des chefs de district Mann et Lussier, découvrirent que le feu avait éclaté dans un grenier. Ils réussirent à éteindre les flammes rapidement, mais des hommes restèrent sur les lieux jusqu'à environ 8 heures, pour s'assurer qu'elles ne se rallumeraient pas. Il a été impossible d'en établir la cause. Les bureaux, au sixième, occupés par les notaires P. A. Séguin, Georges Maynard, Maurice Loranger, Arthur Écrémont et Bernard Melançon, ont été envahis par l'eau. Quelques centaines de dollars représentent les pertes.

Personnel

M. P. A. G. Lesperance, agent général de la "New-York Life", est le rival d'un voyage en Europe, mais il ne peut pas assister à une convention des membres du club de "Deux cent mille piastres" de la New-York Life. M. Lesperance est enchanté de son voyage.

LACHENAIE

(Correspondance spéciale.)

Lachenaie, 15 — Notre 2ème fête champêtre remporta un succès qui dépasse de beaucoup celui de l'an dernier.

Les yachts à gazoline de M. Zéno-philie Thérien qui, tous les jours, sur la rivière Jésus, font la traversée de l'hôtel Bureau à Lachenaie, étaient bondés de Montréal à chaque voyage, ce qui était dû à l'attrait que nous offrent les maisons qui n'eurent pas de parents et d'amis à recevoir.

Les organisateurs de cette fête de couronnement de "vacances" doivent être fiers, s'il faut en juger par la température agréable, par la bonne entente qui régnait dans l'assistance des spectateurs, qui, plus que jamais, ont été nombreux; par les superbes prix décernés aux vainqueurs de jeux nombreux et choisis auxquels la majeure partie de la paroisse prenait part, par le magnifique feu d'artifice donné par M. Henri Mathieu de Montréal, autrefois de Lachenaie, président de la fête.

Notre président honoraire, M. le foule, Chausse, M. Walter Reed, notre vaillant député, Diamo Roy, de Mascouche, Dr R. C. Laurier, de Montréal, Ernest Mathieu, maire de Terrebonne, Hector Vinet, T. Vinet, T. O. Desnoyers et son comptable, André Laurier, qui a eu l'heureuse idée de faire frapper des boutons-souvenirs à notre fête, ont été les hôtes d'honneur.

Il serait trop long de mentionner tous les noms des généreux donateurs de prix, certes bien appréciés, dont le total avoisine soixante, mais nous tenons à remercier celui qui a donné la coupe d'argent, M. Dionne, de Montréal, qui ont donné des \$5, M. T. O. Desnoyers, Pointe-aux-Trembles, Pichette, de Lachenaie, Dr Laurier, de Montréal, Walter Reed, M. P. A. et tous les autres donateurs, et au revoir à la 3ème fête champêtre !

LES SUITES D'UN DIVORCE

Une femme divorcée tue son mari et sa nouvelle épouse.

Millen, Ga., 15 — Mme Edna Perkins Godbee a été trouvée coupable du meurtre de Mme Florence Godbee, que son propre mari avait épousée, après avoir obtenu le divorce. Mme Godbee avait tué son ancien mari avec sa nouvelle femme dans l'hôtel des postes de cette ville, il y a environ un mois. Le jury a recommandé la culpabilité à la clémence de la Cour.

Le juge Hammon l'a condamnée au pénitencier pour la vie.

Paris, 15 — On annonce la mort de M. Machain, ex-ministre du Paraguay aux États-Unis. Les obsèques auront lieu lundi.

NOS LEUX D'AMUSEMENTS

THEATRE CANADIEN-FRANÇAIS

Il nous a fait plaisir d'assister à la représentation vraiment remarquable des "Deux Orphelins", que nous donnait cette semaine l'excellente troupe de M. Julien Daoust.

Cette pièce qui obtient toujours un si grand succès, servait de rentrée à Mme Bella Ouellette et M. Julien Daoust.

Mme Bella Ouellette a rempli son rôle de Louise (l'aveugle) de merveilleuse façon. Nous n'avons pas à insister d'ailleurs, sur le talent si souple de notre jeune artiste canadienne et les applaudissements qui ont accueilli sa réapparition marquée bien par les sympathies qui lui sont acquises.

M. Julien Daoust dans "Pierre" le pauvre infirme, a eu des accents vraiment touchants. Le caractère de ce rôle si complexe a été parfaitement bien rendu. M. Julien Daoust a été salué à son entrée par une véritable pluie d'applaudissements.

Mme Briant dans "Henriette" s'est taillé un nouveau succès. Ce rôle, si différent de celui de la Femme X nous a montré Mme Briant, comme une artiste de tout premier ordre.

M. Marcel Fleury dans "Picard" faisait ses débuts. L'accueil chaleureux qui lui a fait le public a prouvé qu'il était le bienvenu au théâtre canadien.

Très bien aussi MM. Tremblay (le comte de Lignières), E. Valhubert, dans le chevalier de Vaudry; Elz. Hamel, dans Jacques; Chanoit, dans Presles; Duhamel (le docteur); Desmarreau, Soulier, D'ennery, etc., etc.

Mme Dubuisson, dans la comtesse, a été très bien. Mme Tremblay, dans "La Frochard", nous a véritablement surpris, son rôle a été très bien rendu.

Des félicitations également à Mmes Lussier, dans Marianne et Dorgèse, dans Florette.

En somme, interprétation excellente d'où : salle comble.

C'est donc une belle semaine en perspective au théâtre Canadien et nous lui souhaitons tout le succès possible car les efforts incessants de M. Julien Daoust, le sympathique directeur, méritent le plus grand encouragement.

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS

"L'ALIGRETTE" — Pièce en 3 actes par Dario Nicodemi.

M. Dario Nicodemi débuta au théâtre par "L'Aligrette", que Mme Réjane en 1905, lors de son passage à Montréal interpréta au Majestic. Il conquit ensuite la faveur du public parisien avec Suzanne; enfin sûr de lui il aborda la haute comédie avec "Le Refuge" qui, joué en 1909, fut l'occasion d'un gros succès.

"L'Aligrette" représentée en 1912, fut la consécration définitive de son talent. Dis lors M. Nicodemi était classé dans la pléiade des grands auteurs dramatiques. Nous avons subi hier son charme prenant et étonnant le spectacle du National. Sa pièce, "L'Aligrette" est une œuvre de sincérité, de sobriété, de force, de nouveauté, profondément humaine et humaine, c'est tout un — D'un développement tranquille, sûr, implacable, sans concessions, sans "trucs", sans haute et crue, qui commande le respect et l'émotion. Pendant deux heures les spectateurs et spectateurs angoissés ont été tenus en haleine, aussi ont-ils longuement et nerveusement applaudi.

En vérité, voici d'excellent théâtre. M. Nicodemi a évidemment le don, comme disait Sorey; sa pensée prend naturellement la forme dramatique. Il sait faire vivre ses personnages, nous intéresser à leur histoire, filer une scène, enrouler les préparations son Aligrette contient de réelles beautés, des caractères tracés fermement et largement; elle a des dessous profonds, on y pleure de vraies larmes, elle est faite de chair, de sang, la vie y palpite.

Cette pièce, très goûtée, fournira au National une brillante semaine, et elle fait honneur à la nouvelle Direction qui l'a mise à son programme.

Nous avons donné samedi dernier le résumé de cette comédie dramatique, nous n'y reviendrons pas, mais nous ajouterons qu'elle est admirablement mise en scène, jouée dans un cadre bien en harmonie, enfin interprétée avec une rare perfection.

CARTES Professionnelles



(Suite) No 75

Brutus suivait à quelques pas aussi entre deux gendarmes comme Laurent ; craignant que Scévola le contondit avec Laurent, il épiait tout autour de lui et ne perdait pas la tour de vue. Les gendarmes, préoccupés des résistances de Laurent, ne remarquaient pas que Brutus armait un pistolet sous ses vêtements.

Soudain la tour s'illumina, un coup de feu retentit, et Laurent roula baigné dans son sang.

Presque au même instant on entendit un second coup de feu, et un homme enveloppé d'un linceul tomba du haut de la tour.

— Le fantôme ! s'écrièrent en fuyant les paysans que le bruit avait attirés. Mais le brigadier Vasseur, qui ne croyait pas aux revenants, ôta le linceul.

— Scévola ! s'écrièrent à la fois quelques paysans courageux qui avaient osé accompagner le brigadier.

La peur se dissipa peu à peu avec l'épouvantail qui l'avait engendré. Hector Laurent, que le bruit avait aussi attiré, arriva sur le lieu du sinistre.

— Qu'est-ce ? que se passe-t-il ? demandait-il en vain.

Ne recevant pas de réponse et remarquant que tous les visages étaient atterrés et évitaient sa vue, il jeta les yeux autour de lui et aperçut Laurent.

— Mon père !...

En disant ces mots, il se précipita sur son père, qu'il étreignit convulsivement dans ses bras. Puis, se redressant et superbe de colère, il s'écria l'œil en feu :

— Qui a tué mon père ?

— Scévola, répondit froidement Brutus.

— Et toi, misérable, qu'as-tu fait ?

— J'ai évité la mort en la donnant à Scévola.

— La mort t'atteindra à ton tour, dit le commissaire.

— Pauvre père, hélas !

— Qu'a-t-il rendu le château à ses anciens maîtres !

— Puisque cette mort, dit sentencieusement le commissaire au gouvernement, servira d'exemple à ceux qui, par leurs crimes, ont déshonoré la république.

Le lendemain le marquis et le comte rentraient dans leurs domaines, que Hector Laurent leur rétrocédait par un acte en bonne et due forme.

EPILOGUE.

Un an après les événements que nous venons de raconter, les cloches de Rocnoir, tintaient d'un son lugubre, et appelaient les fidèles à une messe de pardon et de miséricorde.

Le marquis de Rocnoir, mettant en pratique le précepte de l'Evangile qui ordonne de rendre le bien pour le mal, faisait dire une messe commémorative pour Laurent et Scévola, qui l'avaient dépouillé et étaient morts en voulant lui ôter la vie.

Aux personnes qui lui disaient : "A quoi bon prier pour des criminels ?" le marquis avait répondu :

— Nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. La miséricorde de Dieu est infinie ; la pitié d'un bon larron.

Après le service funèbre, les rangs s'ouvrirent avec respect devant le marquis et sa famille.

Ecoutez la conversation des paysans rassemblés sur la place en face de l'église, et nous apprendrons les événements qui se sont déroulés et dont Hector Laurent a failli être victime.

— C'est bien, aujourd'hui, n'est-il pas vrai disaient un des paysans, que Brutus doit être guillotiné à Tours ?

— Oui ; mais M. le marquis a instamment recommandé de ne pas se rendre à la ville. Il craint que la présence des habitants de Rocnoir, que Brutus a autre fois insultés dans leurs croyances, ne l'empêche de se convertir ou ne fasse chanceler ses bonnes résolutions, si la grâce a déjà agi sur lui.

— M. le marquis est vraiment trop bon, repartit un de ses interlocuteurs, dont le visage reflétait l'énergie.

(A suivre)

LE CANADA est imprimé et publié par la CIE DE PUBLICATION DU CANADA limitée, dont M. J. B. Lafontaine est le Gérant-général, au bureau, Numéro 75 Rue St-Jacques, Montréal.

Notre Prochain Feuilleton

Nous commencerons prochainement la publication d'un feuilleton qui vient de paraître, dû à la plume d'un écrivain de valeur, admirablement documenté par de hautes fonctions policières pour traiter un pareil sujet, et dont les précédents ouvrages du même genre ont obtenu un succès considérable :

UNE MARTYRE DES APACHES

Par CAMILLE DESCAMPS

Ces pages sont d'une grandeur tragique et d'une scrupuleuse moralité.

Aux assises criminelles

LES JURES RENDENT DEUX VERDICTS D'ACQUITTEMENT ET UN VERDICT DE CULPABILITE.

L'accusation portée contre Joseph Plante d'avoir permis dans une chambre tenue par lui à un jeune homme d'abuser d'une jeune fille mineure a été renvoyée par les jurés. Peu s'en est fallu, toutefois, que ce verdict fût renversé, attendu qu'un des jurés, M. Julien Bisailon, a exigé que les jurés allaient en chambre pour délibérer.

La Cour ne pouvant refuser telle demande, quoique déjà les jurés se fussent prononcés. Après avoir délibéré pendant quelques instants, les jurés revinrent avec un verdict unanime cette fois de non coupable.

— George Chartrand, accusé d'avoir

soustrait une somme de \$75 comme agent, a été trouvé coupable, mais les jurés recommandent l'accusé à la clémence de la Cour.

— La cause de Philias Maheu, accusé de voies de fait graves sur la personne de Casimir Melsuovitch, a occupé toute la séance de la Cour du Branc du Roi, hier matin.

Après avoir entendu cinq témoins de la défense contredirent catégoriquement la version des témoins de la Couronne. M. le juge a déclaré qu'il abandonnait la cause et le petit jury a rendu immédiatement son verdict, déclarant l'accusé non coupable.

LE CANADIAN NORTHERN

LA VOIE D'OTTAWA A PEMBROOKE EST TERMINEE.

La construction de la section de la voie ferrée du Canadian Nord, s'étendant d'Ottawa à quelques milles au sud de Pembroke a été terminée ces jours derniers sous la surveillance de M. John Ross, le grand entrepreneur dans la construction des chemins de fer. M. Ross était au Queens, hier, et il a déclaré à un de nos représentants que le tracé de cette voie fait par les ingénieurs de la compagnie était l'un des plus beaux que l'on puisse voir, au point de vue panoramique. Les termes de cette partie de la province d'Ontario sont incomparables et peuvent rivaliser avec n'importe quelle autre partie du pays. De plus cette voie traverse la rivière Ottawa par deux fois, à Roi Harbor et à Portage-du-Fort, où ont été construits des ponts de trois cent mille dollars chacun.

Le choix du tracé fait par les ingénieurs fait grand honneur à la compagnie qui a droit à nos félicitations. Elle sera la première à en retirer le profit, à cause du grand nombre de touristes qui voyageront sur ses voies.

A VERCHERES

Dimanche, le 21 septembre, à l'occasion du dévouement de la statue de Mlle Madeleine de Vercheres, le vapeur "Imperial" laissera le quai Victoria, à 9 heures du matin. La fanfare Hardy accompagnera les excursionnistes. Le vapeur "Imperial" arrêtera au quai de la rue Desiré, à Longueuil, au quai du gouvernement et à la Longue-Pointe.

Les citoyens de St-Lambert et de St-Bruno pourront se rendre à Longueuil pour prendre le vapeur "Imperial".

LES SERVICES SANITAIRES

Les travaux de pavages du Champ de Mars n'étant pas terminés, la parade de l'Entente pour le nettoyage de la ville de Montréal, à l'occasion de la convention des services sanitaires de la Province de Québec aura lieu sur l'Avenue Viger au nord du Square Viger, à 4-1-2 heures p.m. aujourd'hui.

LE SÉNATEUR POIRIER

L'honorable sénateur Pasca Poirier de Shédiac, N.B., était de passage en ville, hier, en route pour Ottawa.

Toujours au Premier Rang



Madame O. Periard de Rockland, écrit à la date du 6 février, 1912 : Monsieur J. A. B. Gauvin, Pharmacien, Montréal. "Je me fais un plaisir de vous faire parvenir la Photographie de mon bébé qui, grâce à votre excellent remède, le SIROP D'ANIS GAUVIN, pour les enfants, jouit d'une santé excellente ; et pour permettre aux mères de famille de se faire une idée exacte des résultats obtenus, j'ajoute qu'à l'âge de 7 mois, mon bébé pèse 25-1-2 lbs, qu'il a 21 pouces de tour d'épaules pour sa taille de 29 pouces de haut ; il a déjà 7 dents. Votre toute dévouée, Mme O. PERIARD. De partout nous arrivent de semblables attestations qui témoignent des bons services que rend le SIROP D'ANIS GAUVIN pour les enfants, toujours au premier rang. En vente partout, 25 c. la bouteille. E. B. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste, 850 Ste-Catherine Est, Montréal."

Le béton et la construction des routes

UN DES PLUS GRANDS MANUFACTURIERS D'AUTOMOBILE VOUDRAIT QUE LA GRANDE ROUTE LINCOLN SOIT FAITE EN BETON.

Elwood Haynes, le père de l'industrie de l'automobile aux Etats-Unis donne quelques observations sur les routes qu'il a parcourues lors de l'excursion qu'il a faite sous les auspices de l'Association des Manufacturiers d'Automobiles.

Cette excursion coïncidant avec l'organisation de la "Lincoln Highway Association", pour la construction d'une route nationale de l'Atlantique au Pacifique, partait de l'Indiana et se rendait au Pacifique.

L'on sait que Elwood Haynes est un fort partisan de l'emploi du béton pour la construction de cette route, à cause de la durée de cette matière et du prix modique qu'elle coûte.

Il s'exprime ainsi : "Les routes que nous avons parcourues entre Kokomo et Los Angeles sont généralement bonnes. Mais il faut dire que nous avons été favorisés d'une température idéale. Ce que l'on voit de nos jours, c'est une route qui soit en bonne condition 365 jours par année."

"La construction des bonnes routes prend une importance de plus en plus grande grâce à la prospérité du pays qui demande un changement dans le mode de transport, et qui fait que les camions-automobiles remplacent les chevaux."

"Si l'on ajoute à cela la vogue qu'a l'automobile chez les touristes, on en vient vite à la conclusion que nos routes sont absolument impropres à une telle circulation. C'est pourquoi l'on demande tant, aujourd'hui, la cons-

truction de routes meilleures et plus durables. L'essai que j'ai déjà fait de ces routes a donné partout les meilleurs résultats."

"Il est incontestable, quoique le fait ne soit pas toujours apparent, que le trafic augmente considérablement sur les routes macadamisées ; et quand nos routes seront toutes en bon ordre, le commerce chez nous augmentera plus rapidement que jamais. En d'autres termes, l'accroissement du transport a été retardé chez nous à raison du mauvais état de nos routes."

"Le béton a toujours été employé dans la construction des routes permanentes, et ce qui fait qu'il est très populaire chez ceux qui paient les taxes c'est que, une fois posé, il n'endommage que peu d'entretien et l'argent que l'on employait auparavant à l'entretien des routes sert maintenant à la construction de nouvelles routes du même genre."

"Le meilleur exemple de ceci, nous le trouvons dans le comté de Wayne, Detroit, Mich. Les trente et quelques milles de chemin en béton, qu'on y a construits en 1909, 1910 et 1911, ne coûtent que \$2 par mille par année d'entretien en remanquant le fait que presque tout cet argent a été employé à l'entretien des fossés y attenants."

"Ici, en Amérique, conclut M. Haynes, nous avons l'automobile, ce qu'il nous faut maintenant ce sont des chemins bâtis de manière à ce qu'on puisse s'en servir en tout temps de l'année, sans tenir compte de la température."

Le péril jaune

L'ETAT DES ESPRITS EN CHINE, AU POINT DE VUE MILITAIRE. — UN PARALLELE AVEC LE JAPON. — UN GENERAL QUI NE CROIT PAS AU PERIL JAUNE ; SES MOTIFS.

On parle souvent du "péril jaune". L'empereur Guillaume II a signalé à l'Europe comme l'un des dangers futurs.

Cette crainte n'est-elle pas exagérée ?

Sous le nom de peuples jaunes, on englobe les Chinois et les Japonais et l'on imagine les premiers entraînés et peut-être encadrés par les seconds.

La grande masse du peuple chinois comprend des coolies sans instruction, occupés à faire des bêtes de somme, à l'égal des pauvres Egyptiens qui édifient les pyramides. Outre le coolie, il y a aussi l'artisan, le petit commerçant, les mandarins grands et petits et une minorité infime, la "jeune Chine", enthousiaste, iconoclaste et brouillonne.

Travaillier, infatigable, patient, économe, le Chinois est éminemment pacifique. Dans son labeur fébrile, qui lui rapporte quelques sapeques par jour, il met tant de courage, d'intelligence et d'énergie, que partout où des blancs et des jaunes travaillent côte à côte, la balance du pouvoir économique passe doucement mais sûrement aux mains des Asiatiques.

On comprend difficilement qu'un tel peuple puisse acquiescer à une puissance militaire suffisante pour songer à l'invasion de l'Europe, surtout si l'on en croit Berthelot. Ce savant éminent estime que la capacité de résistance des peuples étrangers dépend du soin qu'ils emploient à l'entretien des armes de précision. Or, souvent, des Chinois, après un tir, plangent leur fusil dans une mare, pour laver le canon.

D'autre part, en Chine, la "suprématie du pouvoir civil" règne en maîtresse absolue. Cinq mille années de civilisation y ont relégué le soldat au dernier degré de l'échelle sociale et c'est en vain que le gouvernement a tenté d'assimiler les mandarins militaires aux lettrés, suivant une hiérarchie déterminée : les mandarins lettrés restent entourés d'une considération qui fait entièrement défaut aux militaires.

L'armée chinoise, en voie de formation, manque de la cohésion et de la discipline indispensables. Par ces temps anarchiques, les soldats du gouvernement passent aux insurrections et répliquent : les uns et les autres se livrent aux pires excès, comme de simples Bulgares.

Il n'en est point de même de l'autre peuple jaune incriminé, les Japonais, entrés "par effraction" dans le cercle des grandes puissances. La force des Japonais réside dans la valeur morale supérieure du soldat, son mépris absolu de la mort, son entier dévouement au mikado et son culte de la patrie, que des masquiers non syndiqués lui inculquent dans les écoles.

Toutefois, l'énergie qui anime les hommes d'Etat et les guerriers de ce pays, fruit de longs siècles d'entraînement, paraît devoir se modifier. Déjà les philosophes aperçoivent, si non des fissures, du moins des signes indéniables de désagrégation.

En 1910, le général de Négrier a étudié sur la vie les armées jaunes. C'est toujours une bonne fortune de pouvoir étayer une opinion sur une autorité aussi considérable. Il a vu les Japonais reconnaître leurs dé-

fauts et chercher à y remédier de leur mieux. La leçon avait été rude. Dans leur guerre contre les Russes, ils ont eu 78,000 tués, ce qui correspond, dit-on, à 240,000 hommes hors d'état de pouvoir jamais reprendre du service.

Aujourd'hui, ce peuple ne cherche point à rayonner au loin. Il a, en Mandchourie et en Corée, un champ d'action assez vaste pour satisfaire toutes ses ambitions.

Le général de Négrier a trouvé, au contraire, les forces chinoises à l'état embryonnaire. Les hommes portés sur les contrôles ne correspondent pas à l'effectif réel et les soldats présents ne sont ni nourris ni payés.

De plus, la Chine comprend dix-huit provinces aussi différentes entre elles que les Etats de l'Europe. Comment admettre, pour l'ensemble, l'unité de vues et d'idéal qui serait la base de la marche générale vers l'Ouest ?

Le général de Négrier ne croit pas au péril jaune. Et tout cas, on doit forcément admettre que de longues années s'écouleront avant que l'armée chinoise puisse justifier l'anxiété des prophètes.

La menace pour l'Europe, il faut plutôt la chercher dans la lutte pour l'existence de 300 millions d'hommes prêts à travailler comme des nègres pour des salaires de famine.

De leur côté, les Japonais redoutent aussi le péril jaune, l'invasion de l'or que leur prête l'Occident et dont ils ont un besoin extrême pour vivre, entretenir leurs armées de terre et de mer et maintenir leur puissance sur la Chine à laquelle ils sont liés par tant d'intérêts communs.

UN TABLEAU DE GOYA CEDE POUR QUELQUES SOUS

La vente de la retrouve affichée plus de mille dollars

Madrid, 15 — Un marchand ambulant établi calle de la Croix-du-Saint-Esprit, achetait, l'autre jour, à une pauvre femme, pour la somme d'une peseta un tableau authentique de Goya.

La malheureuse remarqua cependant l'extrême attention qu'apportait le marchand à examiner son tableau et la hâte avec laquelle il le lui acheta. Quelques heures plus tard, quelle ne fut pas sa stupeur en passant devant la boutique d'un antiquaire, située calle du Prado, en voyant en pleine vitrine, affichée 7,000 francs (\$1,400), avec la mention "tableau authentique de Goya", l'œuvre qu'elle venait de vendre un franc. La pauvre femme entra chez l'antiquaire et causa un tel scandale qu'on dut la faire expulser par la police.

En relatant le fait, quelques journaux demandent que, s'il s'agit réellement d'un tableau de Goya, le gouvernement en fasse l'acquisition pour le musée national du Prado.

A L'INSTITUT

Un discours de M. Jean Richepin sur le "tango".

(Service spécial)

Paris, 15. — A la séance annuelle des cinq académies qui forment l'Institut de France, M. Jean Richepin, l'orateur si apprécié et le poète si plein de verve, auteur de la chanson des "Gueux" et des "Blasphèmes", prononcera le discours d'usage que l'on considère comme le grand événement littéraire de l'année.

M. Richepin, certes, n'est pas embarrassé pour traiter toutes sortes de sujets. Tout lui est familier, voir même les sujets les plus arides. Qu'il s'agisse de la Grèce ou de la Rome antique, des aberrations poétiques de la mythologie, l'auditoire reste captivé sous le charme de sa diction. Il est sorti, cette année, en quelque sorte du cadre ordinaire de ses conférences et a résolu, au grand étonnement de ses auditeurs de choisir comme sujet le "Tango" danse nouvelle, captivante pour les uns, indécente pour les autres. Le secrétaire de l'Institut est aussi comme on le pense assailli de demandes de billets. Malheureusement l'Institut ne contient que trois cent trente-neuf places. Il y aura donc sale archéologie.

GILLET'S LYE

POUR FAIRE LE SAVON, ADDOUCIR L'EAU, NETTOYER DESINFECTER LES VASES, LES CASSINETS, D'ASSAINIR, LES EGOUTS ET POUR BEAUCOUP D'USAGE.

L'ARTICLE PARFAIT. VENDU PARTOUT. REFUSEZ LES SUBSTITUTS.

CARTES PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays. Pour renseignements demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION, 364 Université, Edifice de la Banque des Marchands, angle rue Sainte-Catherine, Montréal.

HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice, sous le pas des dévotion et des gares des chemins de fer, 18-20 Place Jacques-Cartier. J. A. TRIUK TANGUAY, Propriétaire, 68-2.

JOSEPH FORTIER

FABRICANT PAPIETER 210 NOTRE-DAME OUEST

Assortiment complet de Livres de Comptes, Journal, Grand Livre, et Caisse, Imprimeurs de tout genre. En-têtes de lettres, En-têtes de Comptes, Enveloppes, Ouvrage fait avec promptitude.

RELIURE ET REGLAGE 68-m-j-s-a



Fournitures Générales pour

AQUEDUCS

Spécialités :

Tuyaux de Fonte, de Fer et de Grès.

CIMENT

Aussi assortiment complet de

COUTELLERIE

Vitres, Vernis, Peintures, etc.

ENGINS A GAZOLINE

Bateau en acier "Mullin"

GROS ET DETAIL

I. L. LAFLEUR

LIMITÉE

362-366

RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

LE ROLE DE L'AVIATION

Il sera capital dans les armées françaises.

Auch, France, 15. — Le général Pau, commandant de l'armée "bleue" déclare que les dernières manœuvres l'ont convaincu que l'aviation joue un rôle capital dans l'armée moderne.

J'ai été, dit-il, littéralement étonné des résultats obtenus. Les services que m'ont rendus les aviateurs sont inappréciables. Chaque matin, je connaissais exactement la position de l'ennemi.

PERSPECTIVES DE PAIX

Constantinople, 15 — Une note officielle a été publiée aujourd'hui à la suite de la conférence de la paix entre les délégués de la Turquie et de la Bulgarie. Cette note annonce que les deux pays se sont vus à une entente au sujet des difficultés de frontière. Les séances se continueront cette semaine.

DERNIERE DISTRIBUTION DES PORTRAITS PAPINEAU et LAFONTAINE

Si vous avez négligé de vous procurer un de ces portraits, ne manquez pas cette dernière occasion.

Tout Canadien devrait avoir dans sa demeure les portraits de PAPINEAU et LAFONTAINE.

COUPON DU "CANADA"

Veuillez m'envoyer le portrait de

pour lequel je vous inclus 10 centins en timbres,

Nom

Adresse

La revue du Commerce

MARCHE DE MONTREAL

ARRIVAGE DES DENREES

15 Septembre, 1913.

Par le Grand-Tone:

1,100 minots de blé.
5,265 minots d'avoine.
73,892 minots d'orge.
2,251 balles de foin.
4,112 bottes de paille.
1,100 sacs de farine.
1,975 rouleaux de cuir.
50 paquets de peaux.
12 paquets de tabac.
1057 porcs vivants.
13 barils de pommes.

Par le Pacifique Canadien:

5,200 sacs de farine.
150 quarts de bœuf.
551 balles de foin.
680 barils de pommes.
30 paquets de cuir.
50 paquets de provisions.

15 Septembre, 1913.

G. T. Ry. ... 424 4412 66
I. C. Ry. ... 128 1471 15
C. P. Ry. ... 128 1471 146
Can. Exp. ... 15 182
Dom. Exp. ... 27 1085 172
Canal. ... 27 1085 172

Totaux ... 608 7509 586

DERNIERE QUOTE DES PRIX

Le prix du fromage: liste fournie par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec.
407 boîtes de fromage blanc, No 1, vendues à 13.1-4c.
1431 boîtes de fromage blanc, No 2, vendues à 13.1-8c.
358 boîtes de fromage blanc, No 3, vendues à 13c.

245 boîtes de fromage coloré No 1, vendues à 13.1-2c.
263 boîtes de fromage coloré No 2, vendues à 13.3-8c.
288 boîtes de fromage coloré No 3, vendues à 13.1-8c.

403 tins de beurre, No 1 choix, vendues à 25.5-8c.
244 tins de beurre, No 2, vendues à 25.1-8c.
200 tins de beurre, pasteurisés, vendues à 25.3-8c.

Avoinet et Pourrages: liste fournie par Quintal et L'Esch, 59 rue St-Pierre.

Avoine No 2-Canada Western ... 41c
Avoine No 3-Canada Western ... 40c
Avoine No 1-Extra feed ... 40.1-2c
Avoine No 1-feed ... 34.1-4c
Orge à moulin, par 48 lbs. ... 33c
Mais sur rail ... 87.3-88c
Fourrages Poin mil No 1 ... 13.00
Fourrages Poin mil No 2 ... 12.50
Fourrages Poin mil No 3 ... 12.00
Sur rail à Montréal.

DIVERS

Liste fournie par J. A. Vallancourt, 580 et 582 rue St-Paul.

Beurre, crème 1ère qualité, 27c à 27.1-2c.
Beurre, crème 1ère qualité en blocs, 26.1-2c.
Beurre de ferme, 23c à 24.1-2c.
Oeufs strictement frais, 34c à 35c.
Oeufs choisis, "selects", 30c.
Oeufs No 1, 27c.

Fromage doux, coloré, 15c.
Fromage fort, 17c et 18c.
Fromage Oka, 25c.

Fèves blanches, 25c au minot.
Fèves vertes, 25c au minot.
Miel coulé blanc, 14c.
Miel brun en gâteaux, 21c à 23c.
Miel brun en gâteaux, 17c à 18c.

Jambon cuit, 32c; jambon fumé, 21c et 22c; lard fumé "breakfast", 21c et 22c.

Saindoux, par tins de 50 lbs, 15c.
Saindoux par saux de 20 lbs, 3.00 à 3.10.
Saindoux en blocs, 1 lb., 16.1-2c à 17c.

MARCHE DE CHICAGO

15 Septembre, 1913.

Des envois mondiaux plus abondants que ceux attendus, déprimèrent le marché au blé. Il y eut une réaction transitoire, mais le blé se clôture avec une baisse variant 1-4c net à une légère avance. Le maïs souffrit d'une perte de 3-8c à 1-2c; l'avoine se ferma avec une perte de 1-8c.

Dans les provisions, le résultat fut dissimulé. A partir de 10c en baisse, à 12.1-2c en hausse.

La Russie causa beaucoup de surprise, car dans les envois mondiaux, elle entre pour près de la moitié. Et les avis d'outre-mer sont peu favorables tout

plus haut, la Eastern Car Company fut organisée comme subsidiaire pour la fabrication des wagons en acier pour chemins de fer. Tout le stock ordinaire appartenant à la Nova Scotia Steel & Coal Co., qui en a aussi garanti les obligations.

L'EXPOSITION DES DEUX-MONTAGNES

La Société d'Agriculture du comté des Deux Montagnes tient sa septième exposition annuelle à Ste-Scholastique. Commencée hier elle se continuera jusqu'au 18. Cette exposition prend chaque année de l'importance et les directeurs en retour de l'encouragement qu'ils reçoivent, ne négligent rien pour améliorer tant le confort des visiteurs que celui des spectateurs.

Le terrain a été enclos travaillé et on y a ajouté des bâisses considérables afin de répondre au besoin toujours pressant de cette exposition importante.

Les principaux juges qui seront chargés de décerner les récompenses sont les suivants: Dr S. T. Daubigny, Montréal; M. Clovis Guimet, St-François de Salle; M. Victor Sylvestre, St-Hyacinthe; Dr J. H. Bastien, Montréal; Tom H. Ryan, Montréal; John Smith, Ahuntsic; Louis Roy, St-Léonard de Port Maurice; Mme Maxime Ladouceur, St-Flavie; Mme Louis Roy, St-Léonard de Port Maurice.

On n'a pas négligé non plus les parties des amusements: il est certain que tous les visiteurs trouveront tout ce qu'il leur faut pour se reposer des travaux de champs et pour en même temps amuser la jeunesse qui voudrait visiter cette exposition.

Durant trois jours, M. Victor Fortier, de la Ferme Expérimentale, y fera des démonstrations intéressantes sur le chaponnage. Il fera connaître à la plupart des nos cultivateurs comme cette opération exerce un effet facile peut leur rapporter des revenus considérables dans l'agriculture.

Il y a réduction sur le C. P. R. durant toute la durée de l'exposition et la plupart des citoyens de Ste-Scholastique sont tous préparés pour recevoir le plus grand nombre de visiteurs possible.

RECORD DE DIVIDENDE

Quoique la compagnie soit aujourd'hui en meilleure position que jamais, il est intéressant d'observer que si l'action se vend maintenant à un peu plus de 75, en 1912 elle toucha le cours de 118.12 après avoir franchi celui de 44 la même année. Durant cette année de 1912, les directeurs distribuèrent aux actionnaires, au pair, pour \$1,030,000, d'actions d'une émission autorisée de \$1,910,000. Les directeurs eux-mêmes souscrivirent à ce prix et les actionnaires s'en rachetèrent longtemps lorsque les actions se vendirent en-dessous du prix de l'émission — comme, par exemple, en 1907 lorsqu'elles descendirent à 45. Le dividende fut suspendu peu de temps après et ne fut relevé qu'en 1909 à raison de 1 p.c. par trimestre. En plus de cela, cependant, les actionnaires reçurent un bonus de 20 p.c. en actions ordinaires. Plus tard, comme on le verra par le tableau ci-dessous, le dividende fut une fois de plus porté à 6 p.c.

Les propriétés qui, dans leur ensemble, constituent la Nova Scotia Steel and Coal Company sont les suivantes:

Fondée Acquisse

The Nova Scotia Forge Co. ... 1872 1889

Nova Scotia Steel Co. ... 1882 1889

New Glasgow Iron, Coal & Ry. Co. ... 1891 1895

Wabana Iron Properties. ... 1883 1895

General Mining Association ... 1829 1900

En plus de cela, ainsi qu'il est dit

LA NAVIGATION

Voici les dernières dépêches que nous

communiquons le bureau du service des

Signaux.

L'Islet, clair au nord-est.

Pointe au Père, clair, vent de l'ouest, à 3.15 a.m. "Wacousta" à 6.00

"Athenia".

Petit Métis, clair, au nord-ouest, à 7.40 p.m. hier Penroy C.

Matane, clair, vent au nord, à 7.15 a.m. "Mount Temple", à 7.40 a.m., "Sicilian".

Cap Châte, clair, à l'ouest.

Rivière Martin, clair à l'ouest.

Cap de la Madeleine, clair, vent du nord-ouest, à 6.50 a.m. "Devona".

Pointe Renommée, clair au nord-ouest, à 5.30 a.m. "Blackheath", 9.35

p.m. hier, "Pretorian", 2.10 a.m., "Gladstone", 5.00 a.m. "Manchester

Shipper", 7.20 a.m. "Caronia", 5.45

p.m. hier "Stigstad", 9.30 p.m., C. P. R. "Montcalm", 11.30 p.m., "City

of Sydney".

Pointe Chaleur, à 2.00 a.m. "Pisa".

Pointe S.O. nuageux au nord-ouest.

"Megantic", "Ascania", 6.35 p.m. hier

"Lettitia".

Iles de la Madeleine, nuageux au nord

Cap Ray, clair, à l'ouest à 1.30 a.m. "Jonila".

Cap Race, vent de l'ouest.

Belle-Isle, clair à l'ouest, 6.30 a.m., 218 milles à l'est, "Victorian", 10.00

p.m. hier, 220 milles à l'est "Hespéride", 3.30 p.m. "Mount Royal".

9.00 A.M.

Longue Pointe, clair, calme à 5.30 a.m. "Québec".

Québec et au-dessous.

Verchères, clair au nord-ouest, à 7.05 a.m. "Canope", 8.35 "Saguenay", 8.30, "Kamouraska".

Sorel, clair, calme.

Trois-Rivières, clair, au sud-est à 8.20 a.m. "Teutonic".

Batiscan, clair, au sud-est, à 7.50 a.m. "McKinstry".

St-Jean, clair, au sud-ouest.

Grondines, clair à l'ouest.

Portneuf, clair au nord.

St-Nicolas, clair, au nord-ouest, 8.00 a.m., "Margaret", "Heckett".

Station du Pont, clair au nord-ouest.

Québec, clair, au nord-ouest, arrivés 4.30 a.m. "Montréal", 4.45 a.m., "St-Irène", 5.00 a.m. "Hookon Vill" à 8.05 a.m. passé "Batiscan".

A MIDI

Cap Saumon — Clair à l'ouest.

Petit Métis — A 9.30 a.m. "Mount-Temple", 9.40 a.m., "Pretorian".

Cap de la Madeleine — A 9.40 a.m. passe "Blackheath".

Pointe de la Renommée — Clair au Nord-Ouest, à 8.20 a.m., "Sommerstad", 9.50 a.m., "Lady of Gaspe", 9.15 a.m., "Kronprinz Olaf".

Cap Rosier — Clair, variable, passé un navire à 10.00 a.m.

Pointe au Maquereau — Nuageux, au Nord-Est.

Pointe Sud — Pluie du Sud-Ouest, passe 6.00 a.m., "Chiltern Range".

Pointe à Chaleur — Clair au Nord-Ouest, à 8.00 a.m., "Manchester Corporation", passe 8.20 a.m., "Montcalm".

Cap Ray — Nuageux au Nord-Ouest.

Pointe Amour — Nuageux au Sud-Ouest, à 1.30 a.m., "Morwenna", 12.30 p.m. hier "Wabana", 1.30 p.m., "Saidford".

QUEBEC ET AU-DESSOUS

Longue-Pointe — Clair au Nord-Ouest, 10.10 a.m., "Aurèle", 9.40 a.m., "Canopi", 9.50 a.m., "Saguenay", 10.30 a.m., "Kamouraska".

Verchères — Clair au Nord-Ouest.

Sorel — Clair au Nord-Ouest, à 10.40 a.m., "Teutonic".

Trois-Rivières — Clair à l'ouest, à 10.05 a.m., "McKinstry".

Batiscan — Clair au Nord-Ouest.

St-Jean — Clair au Nord-Ouest.

Grondines — Clair au Nord-Ouest.

Portneuf — Clair au Nord-Ouest.

St-Nicolas — Clair au Nord-Ouest, à 9.35 a.m., "Batiscan".

Station du Pont — Clair au Nord-Ouest.

Québec — Clair au Nord-Ouest, arrivé 9.45 a.m., "Margaret Hackett", 3.30 p.m.

Grosse Ile — A 11.55 a.m., 50 milles à l'est, "Athenia"; à 1.00 p.m. "Millport".

L'Islet — Clair à l'ouest.

Cap Saumon — Clair à l'ouest, à 12.15 p.m., "Wacousta", 12.45 p.m. "Dunee".

Pointe-au-Père — A 11.15 a.m., "Pretorian", 11.45 a.m., Mount Temple.

Petit Métis — Clair, vent de l'ouest.

Matane — Clair, vent de l'ouest.

Cap Châte — Clair à l'ouest.

Rivière Martin — Clair à l'ouest; à 10.30 a.m., un navire, à 12.40 p.m., "Sicilian".

Cap de la Madeleine — Clair, vent de nord-ouest.

Pointe de la Renommée — A 12.55 p.m., "Pisa".

Cap Rosier — Clair au nord-ouest.

Pointe au Maquereau — Clair à l'ouest.

Pointe aux Esquimaux — Clair au nord-ouest.

Pointe Ouest — Clair, vent du nord-ouest.

Pointe S.O. — Clair, vent du nord-ouest.

Pointe Sud — Clair, vent du nord-ouest.

Pointe à Chaleur — Clair au nord-ouest; à 11.30 a.m. un navire.

Hes de la Madeleine — Clair à l'ouest.

Cap Ray — Clair au sud-est.

Pointe Amour — Clair au nord-est.

Belle-Ile — Clair à l'ouest.

QUEBEC ET AU-DESSOUS

Longue-Pointe — Clair au nord-ouest.

Verchères — Clair au nord-ouest; à 2.35 p.m., "Maskinongé"; à 2.35 p.m., "McKestry", 1.00 p.m., "Aurèle".

Trois-Rivières — Clair au nord-ouest.

Batiscan — Clair au nord-ouest.

St-Jean — Clair au nord-ouest.

Grondines — Clair au nord-ouest.

Portneuf — Clair au nord-ouest.

St-Nicolas — Clair au nord-ouest.

Bridge Station — Clair au nord-ouest.

Québec — Clair au nord-ouest.

Kroonland, à New-York, de Anvers

Minneapolis, à New-York, de Londres

Konegen Luise, à New-York, de Brême

Prince Adelbert, Philadelphie, de Hambourg

Parisian, à Boston, de Glasgow

Cassandra, à Glasgow, de Montréal

Caledonia, à Glasgow, de New-York

Scandinavian, à Glasgow, de Montréal

Numidian, à Glasgow, de Boston.



Si l'on achète sur réputation, on achète la Remington; si l'on achète sur comparaison, on achète la Remington; si l'on achète sur essai, c'est encore la Remington. Dans tous les cas, dans toutes circonstances, la Remington est le choix naturel.

L'essai pratique est ce qui vaut le mieux. Si après essai vous ne savez pas ce que vaut comme économie de temps, le "Column Selector" de la Remington Modèle No 10, alors vous ne connaissez pas le Clavier Remington du jour. Et le "Column Selector" n'est qu'un exemple.

Les modèles Remington d'aujourd'hui offrent de nombreuses améliorations; le dernier mot du progrès dans les claviers. Une comparaison soignée, ou un essai pratique vous convaincront que ces améliorations sont une nécessité pour vous et quiconque se sert d'un clavier.

Faites venir un exemplaire de notre récente brochure, "Some Points on the Visible Remingtons".

Remington

Typewriter Company

LIMITED.

7 RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL.

Maisons d'Education

ECOLE TECHNIQUE DE MONTREAL

70 RUE SHERBROOKE OUEST.

COURS DU SOIR

COURS PROFESSIONNELS POUR APPRENTIS ET OUVRIERS

Cours distincts pour débutants ou élèves avancés.

SECTION ANGLAISE. SECTION FRANÇAISE.

REOUVERTURE DES COURS

LE OCTOBRE 1913.

Menuisiers, Automobile, Electriciens, théories et la

Chaudriers de Bouillies, Dessin d'architecture,

Mécaniciens, Soudure autogène, Dessin mécanique,

Forgerons, Mathématiques, Dessin pour electriciens,

Mouleurs et Fondeurs, Ingénieurs stationnaires, Dessin industriel.

S'inscrire au plus tôt le samedi et le mardi et jeudi de 7.30 à 9 h. p.m.

ECOLE MENAGERES PROVINCIALES

14 RUE CHURCH

Enseignement pour Dames et Jeunes Filles.

140-16-19-23-26

BEAU VOYAGE

à Québec

Pour \$4.00

ALLER RETOUR

Le steamer "Preston", faisant

le Québec à l'ouest, le 16 et 17, tous les lundis et jeudis soirs à 6 hrs.

P. M., pour Québec.

Départ de Québec pour Montréal, le mardi et samedi soir. Vous pouvez aller à bord tout le confort voulu. Repas, bonnet, cabine, magnifique salon, avec piano, etc.

J. M. MALO, Propriétaire, 101-A

CITE DE WESTMOUNT

Liste des électeurs pour l'Assemblée Législative

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que la liste des électeurs réduits en vertu de l'Acte des Élections de Québec 1903 et ses amendements a été dûment préparée conformément à la loi et une copie de la même est déposée à mon bureau à la disposition et pour l'information de toutes personnes intéressées.

Donné à Westmount, ce seizième jour de septembre, 1913.

A. F. BELL, Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC, District de

Montréal, COUR SUPERIEURE.

No 600. — Dame Estelle Poulin, épouse d'Alfred Poulin, a été autorisée à ester en justice, de l'Épouse Lamonde. Demanderesse vs. le dit Alfred Poulin, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, en avril 1913.

Montréal, 12 septembre, 1913.

H. & A. ALLAN, Agents.

130-8-g 140-16-24-2-9-10-20.

VALOIS

Sir Wilfrid Laurier

SAINT-JEAN, P.Q.

SAMEDI LE 4 OCTOBRE 1913

Grande Assemblée Libérale

Trains spéciaux et prix réduits sur tous les Chemins de Fer. Les heures des trains seront communiquées plus tard au public.

Les orateurs dont les noms suivent ont promis d'adresser la parole :

Sir Wilfrid Laurier.
Hon. Rodolphe Lemieux.
Hon. Sydney Fisher.
Hon. Jacques Bureau.
M. Joseph Demers.

M. L. J. Gauthier.
M. C. A. Wilson.
James Robb.
M. Roch Lanctot.
M. Georges Boivin.

Les membres de l'Association de la Jeunesse Libérale se porteront en foule à cette assemblée. M. Amédée Monet, E. E. D., le président de cette organisation, sera au nombre des orateurs.

La traverse de l'île Ste-Hélène

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES, RECOMMANDANT LA MUNICIPALISATION DE LA TRAVERSE DE L'ÎLE STE-HELENE, LEUR EST RETOURNE DE NOUVEAU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

La municipalisation de la traverse de l'île Ste-Hélène a encore fait le sujet d'un débat prolongé à la séance du conseil municipal hier. La discussion, bien que calme, fut très longue, et il fallut deux votes pour en arriver à un résultat quelconque, c'est-à-dire le renvoi au bureau des commissaires de son rapport sur la question pour plus ample étude.

Au cours d'une séance antérieure, en réponse au rapport des commissaires pour l'établissement d'un service municipal de traversée gratuite à l'île Ste-Hélène, l'échevin L. A. Lapointe fit adopter par le conseil la résolution suivante :

Que ce Conseil, tout en se déclarant favorable à l'idée de municipaliser le service de traversée, etc., dans l'île Ste-Hélène et d'établir un service de transport gratuit à la dite île, ne croit pas qu'il est opportun dans le moment de dépenser une somme de \$15,000 pour des rapports d'experts et il prie le Bureau des Commissaires de bien vouloir faire d'abord lui-même un état de la question de l'amélioration de l'île Ste-Hélène et des moyens à prendre pour faciliter le transport du public dans la dite île et de s'aboucher à cette fin avec la Commission du Havre.

Aujourd'hui, le bureau des commissaires soumet de nouveau le même rapport au conseil municipal, et le leader du conseil, appuyé par l'échevin Robinson, proposa en réponse que la résolution adoptée à une séance antérieure fût réitérée.

Mais avant que le vote fût pris, le commissaire Lapointe se leva pour expliquer que le rapport actuellement soumis à l'approbation du conseil contenait des renseignements qui n'étaient pas dans le premier. Si on veut donner au public le bénéfice de l'île Ste-Hélène, il faut établir un service gratuit, mais pour agir ainsi, il faut aussi se procurer les fonds nécessaires pour le service. Le nombre de navires nécessaires, en un mot sur la manière de service qui sera le plus satisfaisant pour le public. Il faut, dit M. le Dr Lapointe, être en mesure de se préparer pour le moment prochain de l'expiration du contrat. Nous avons déjà déclaré ne pas posséder la compétence voulue pour déterminer le choix d'un service de traversée quelconque, et qu'il était absolument nécessaire d'avoir quant à cela l'opinion d'experts. Mais la résolution que l'on veut réitérer tend à enterrer la question.

L'échevin L. A. Lapointe répond qu'il est regrettable qu'on ne puisse s'entendre sur un sujet aussi futile. On veut la traversée gratuite. Le conseil n'y a pas d'objection, mais il ne voit pas le besoin de voter \$1500 pour savoir quelle sorte de bateau on emploiera.

Le contrôleur Ainey vient à la rescousse et explique que dans le second rapport se trouvent des renseignements que ne contenait pas le premier.

"Nous voulons un expert, dit-il, car c'est un problème que celui de traverser les îles dans un courant très rapide et très dangereux. Nous voulons que le public ne puisse pas critiquer, lorsqu'il arrive. Nous voulons les services d'un expert en architecture navale, parce qu'il s'agit d'une question importante, celle de municipaliser le service de la traversée. Il est regrettable que l'on fasse de l'opposition à un plan qui semble avoir l'approbation générale".

L'échevin Larivière est d'opinion que les contrôleurs peuvent se passer d'un expert, puisqu'ils ont dû acquiescer à une expérience suffisante avec le concessionnaire actuel. Il croit préférable de retourner leur rapport aux commissaires, en attendant les développements que la question va sans doute prendre avant longtemps.

"Car, dit-il, on parle de la construction d'une passerelle, et nous aurons peut-être l'exposition à l'île Ste-Hélène. Tout le public de Montréal veut avoir une exposition.

Une passe d'armes assez vive entre le leader du conseil et le commissaire Lapointe amène alors ce dernier à déclarer que les commissaires réitérent leur rapport parce qu'ils ne se sentent pas capables d'établir le service de traversée exigé sans l'avis d'hommes compétents, d'hommes qui ont fait une étude spéciale de ces sortes de choses.

"Si vous voulez que la chose se fasse, dit le Dr Lapointe, donnez-nous les moyens."

L'échevin L. A. Lapointe réplique que les commissaires pourraient consulter les chefs de départements à ce sujet, et le Dr Lapointe répond que c'est à l'avis de ces derniers que le bureau des commissaires a reconnu la nécessité de retenir les services d'un expert.

Les échevins Ward, Blumenthal, Monahan, le contrôleur Godfrey donnent leur opinion sur la question. Le contrôleur Ainey clot le débat et le vote est pris sur la résolution Lapointe avec le résultat suivant :

Pour : Les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, Ward, Robinson, Boyd, Mayrand, Bastien, Larivière, Séguin, Poissant et Vandellac.

Contre : Les échevins O'Connell, Garneau, Monahan, Clément, Létourneau, Emard, Deguire, Turcot, Morin, Martin, Stroud, Blumenthal, McDonald, Judge et Houllé.

La résolution est donc déclinée par pointes se lève immédiatement et propose à 11 voix. L'échevin L. A. Lapointe, appuyé par l'échevin Ward, que le rapport soit retourné au bureau des commissaires pour plus ample étude. Cette motion recueille 14 voix contre 13, comme le démontre le vote qui suit :

Pour : Les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Robinson, Boyd, Mayrand, Bastien, Larivière, Séguin, Stroud, Poissant, Vandellac et Judge.

Contre : Les échevins Prud'homme, Garneau, Monahan, Clément, Létourneau, Emard, Deguire, Turcot, Morin, Martin, Blumenthal, McDonald et Houllé.

MORT SUBITE

UN HOMME ROCHELEAU S'AFFAISSE SANS VIE SUR LE TROTTOIR.

Le fourgon de la morgue a été appelé au coin des rues Bélanger et St-James, pour recueillir le corps d'un nommé Jos. Rocheleau, qui venait de s'affaïsser sur le trottoir, succombant à une syncope de cœur.

Rocheleau demeurait au No 352 rue Delanauddière.

L'enquête sur les expropriations

M. HUBERT VILLENEUVE, AGENT D'IMMEUBLES, REND UN TEMOIGNAGE TRES IMPORTANT.

L'enquête judiciaire sur certains achats de terrains par la ville, commencée dans la matinée, a été reprise hier après-midi et a encore porté sur la transaction du champ d'épuration à Ahuntsic. M. Hubert Villeneuve a été de beaucoup le témoin le plus important de la séance et c'est surtout sur lui que s'est exercé le génie retors des avocats.

A l'ouverture de la séance, l'échevin du quartier Ahuntsic, M. Tréflé Bastien, est entendu et déclare en réponse à une question qu'il ne sait pas s'il existe un système pour extorquer de l'argent au bénéfice des échevins ou des contrôleurs. Ce à quoi il s'objecte, c'est à la manière dont sont faites les transactions pour la ville. La ville décide-t-elle d'acheter un terrain, une propriété quelconque, aussitôt une multitude d'agents entrent en jeu ; la propriété passe de l'un à l'autre pour échouer finalement à la ville, mais non sans que chaque agent ait fait son petit et souvent son gros profit.

Le système est donc déplorable et l'échevin Bastien est d'opinion que la ville devrait avoir à sa solde un homme expert en la matière et dont les fonctions consisteraient à s'occuper uniquement des transactions que fait la ville.

M. Hubert Villeneuve demande ensuite à l'échevin Bastien s'il croit qu'il y a eu malhonnêteté dans l'achat du champ d'épuration.

L'échevin Bastien — Non, mais je crois qu'il allait à l'encontre de l'intérêt public.

MM. Arthur Robillard et Stanislas Bordeleau, qui ont participé à la transaction, rendent ensuite leurs témoignages et déclarent tous deux qu'ils ne savaient pas que la ville fût intéressée dans la transaction, et qu'ils ont gardé tout l'argent reçu, ne s'en départissant d'aucune partie en faveur de qui ce fût.

J. M. J. Parent, un agent d'immeubles, déclare qu'il ne savait pas que Villeneuve travaillait pour la cité et qu'il a agi de bonne foi.

M. Hubert Villeneuve, entendu dans

la matinée, revient ensuite sur la sellette et est invité par M. le maire à produire son livre de banque.

Celui-ci remarque immédiatement dans le livre une entrée pour le montant de \$16,663, faite le 23 mai 1913. Il demande à Villeneuve d'où vient cet argent et celui-ci répond que c'est le profit qu'il a retiré de la transaction. M. le maire Villeneuve, qui consulte le livre de banque, découvre que deux sommes, l'une de \$4,000 et l'autre de \$1,800, ont été retirées le même jour par Villeneuve.

"Où est allé cet argent ?" demande-t-il.

Villeneuve. — C'est un prêt que j'ai fait à M. Etienne Pelland.

— L'ingénieur à l'emploi de la cité ? — Oui.

Pressé de questions, Villeneuve raconte alors qu'il rencontra M. Pelland dans les ateliers de la cité, sur la rue de Fleurimont, et que là il convint de lui prêter une certaine somme d'argent. Plus tard, il se rendit à la demeure de Pelland sur la rue St-Denis, où l'attendait celui-ci avec deux autres hommes venus pour agir en qualité de témoins. Un contrat sous seing privé fut alors rédigé et Villeneuve versa à Pelland une somme de \$5,500, gardant la balance des \$300 pour ses menus besoins.

M. le maire Villeneuve demande à Villeneuve quelles sont les garanties qu'il a obtenues de Pelland en retour de l'argent. Le témoin répond qu'il a obtenu des polices d'assurance et quelques titres de propriété.

M. le maire Villeneuve demande si les polices d'assurance ont été transférées et le témoin répond dans l'affirmative.

"Quand ont-elles été transférées", demande M. le maire Villeneuve.

Le témoin répond qu'elles ne l'ont été que depuis peu. Il avait cru avec Pelland qu'il n'était pas nécessaire de les transférer. Cependant, quand il apprit l'enquête, il alla consulter un avocat. C'est à l'issue de cette entrevue qu'il vit Pelland et que tous deux décidèrent de faire transférer les polices d'assurance.

M. N. K. Laflamme et l'enquête judiciaire

LE CONSEIL MUNICIPAL PRIE LE BUREAU DES COMMISSAIRES D'INSISTER AUPRES DE M. N. K. LAFLAMME, POUR QUE CELUI-CI REVienne SUR SA DECISION ET ACCEPTE DE PARTICIPER A L'ENQUETE.

Le conseil municipal n'a choisi personne pour remplacer M. N. K. Laflamme comme avocat conjoint des contribuables de la ville de Montréal dans l'enquête judiciaire sur les expropriations de terrains. Il a décidé, hier après-midi de demander au bureau des commissaires d'insister auprès de M. Laflamme, pour que celui-ci revienne sur sa décision.

Le leader du conseil, l'échevin L. A. Lapointe, dit qu'il y avait certainement un malentendu au sujet de cette nomination, malentendu qui résidait dans la phraseologie du rapport sur les commissaires à ce sujet ou ailleurs. On prête toutes sortes de motifs au refus de M. Laflamme de participer à l'enquête ; on allègue toutes sortes de raisons plus ou moins plausibles, car M. Laflamme n'a pas spécifié pourquoi il refusait. Il aurait déclaré cependant qu'il avait cru devoir refuser la nomination faite par le conseil, et que lui offrait le bureau des commissaires, parce que celui-ci semblait n'agir que pour se conformer aux exigences du conseil.

"Or, nous violons que M. Laflamme agisse dans cette cause, dit l'é-

chevin L. A. Lapointe, et nous serions très heureux si le bureau des commissaires priait M. Laflamme de revenir sur sa décision.

"Je ne crois pas, dit le Dr Lapointe, que le bureau des commissaires s'objecte au désir du conseil, j'approuve d'avance — et je crois que mes collègues sont de mon opinion — les noms des avocats qu'on voudra bien nous suggérer. Que le conseil passe une résolution à cet effet, et nous prions l'avocat en chef de la cité, M. Laurendeau, de voir M. Laflamme, pour l'induire à revenir sur sa décision."

L'échevin Gordien Maynard se leva alors et proposa secondé par l'échevin Vandellac, que les rapports soient mis aux archives et que le bureau des commissaires soit prié d'insister auprès de M. N. K. Laflamme pour l'induire à accepter d'agir, conjointement avec messieurs Gustave Lamothé et A. R. Johnson, comme avocat des contribuables de la cité, dans l'enquête judiciaire, sur les expropriations de terrains."

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité des voix.

LES DEGATS DU FEU

PLUSIEURS LEGRS INCENDIES SE SONT DECLARES, HIER.

Deux incendies dans des clos de bois se sont déclarés hier : l'un chez MacFarlane au bassin No 4, l'autre chez Moore au coin des rues Wellington et St-Etienne.

Dans le premier incendie, les dommages causés aux piles de planches, sont assez considérables ; dans l'autre incendie les dégâts sont légers. Un wagon rempli de foin a été incendié près de la rue Atwater sur une voie de garage de la compagnie du Grand Tronc.

Le sous-chef Lussier avec ses hommes s'est rendu rapidement maître de ses trois incendies.

Une alarme a appelé les pompiers à la manufacture de chaussures Régina sur la rue Notre-Dame Est No 336.

Le feu était dans la cheminée où sont consumés durant la nuit les déchets du travail journalier.

Il n'y a eu aucun dommage.

UN NEGRE MENACANT

ARME D'UN REVOLVER IL SEME LA TERREUR SUR LA PLACE JACQUES-CARTIER.

Un nègre a causé toute une sensation, hier soir, vers 10 heures, sur les quais, près de la rue des Commissaires et de la place Jacques-Cartier.

C'est un nommé Joe Hall, âgé de 23 ans.

Hall se trouvait dans un débit de boissons du bord de l'eau, où il amusait les clients au moyen d'une musique à bouche.

Il faut croire que tous les clients ne goûtaient pas la musique de Hall, car il fut prié de se taire ou de sortir.

Furieux de s'être vu mettre dehors, Hall obtint que les clients, qui l'avaient obligé de partir fussent sortis à leur tour.

Trois d'entre eux, Oscar Olson, de Rutland, Vermont ; Fred, Henderson, 346 Ave Victoria ; Oscar Johnson, New London House, Carré Chaboillez, ne furent pas peu surpris de se trouver, au coin de la place Jacques-Cartier, en face du nègre Hall qui, un revolver à la main, se dressait menaçant devant eux.

Des cris de police ! police ! furent poussés et, le temps de le dire, une foule de gens s'amasait autour du nègre, mais personne n'osait s'avancer pour désarmer Hall.

Profitant de cela, le nègre s'élança dans la direction des quais et alla se cacher parmi les wagons stationnés à cet endroit.

C'est là, juché sur un essieu de wagon, que le lieutenant Savard, aidé des constabls Colangelo, Dagenais et Nassau l'on découvert.

Il a fallu à Savard et Colangelo une dose de sang-froid peu ordinaire pour aller retirer de dessous le wagon le nègre que l'on savait armé.

Conduit au poste, Hall fut trouvé porteur d'un rasoir et de dix cartouches, mais le revolver avait disparu. Dans sa fuite, Hall avait dû s'en débarrasser. Malgré bien des recherches, on ne l'a pas trouvé.

LA TAXE DE L'EAU

CETTE QUESTION IMPORTANTE FERA LE SUJET D'UNE SEANCE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL, DEMAIN.

Le conseil municipal a convenu d'avoir une séance spéciale demain après-midi, à trois heures, pour discuter le problème important de la taxe de l'eau. Cette question a toujours fait le sujet de longs débats et nul doute que la séance de demain sera très intéressante. C'est l'intention du conseil de réduire la taxe de l'eau de 5 à 4 pour cent de l'évaluation des loyers, afin de contrebalancer l'augmentation extraordinaire de la valeur immobilière.

TELEGRAMME DE SYMPATHIE

A L'OCCASION DE LA MORT SOUDAIN DU MAIRE DE NEW-YORK.

Lecture a été faite à la séance du conseil municipal, hier, du télégramme de sympathie qui fut envoyé par le maire Lavallée à la ville de New-York, à l'occasion de la mort soudaine, sur un paquebot transatlantique, du maire de cette ville, William Jay Gaynor.

L'hon M. Coderre sur le banc

IL REMPLACERA M. LE JUGE TELLIER QUI VA PRENDRE SA RETRAITE.

La carrière de l'honorable M. Coderre comme politicien débuta au ministère de la Justice, sous le gouvernement de M. Macdonald. Nous croyons être bien informés en disant que M. Coderre succéda à M. le juge Tellier qui va prendre sa retraite.

Un journal disait l'autre soir que le secrétaire d'Etat devait prendre la direction des forces ministérielles dans l'élection de Châteauguay. Il a changé d'idée, trouvant plus facile sans doute, de s'asseoir dans un modeste fauteuil de juge, que d'affronter des électeurs que l'on a trompés.

Il va sans dire que M. Maréchal reste toujours l'homme le plus en vue pour remplacer M. Coderre.

L'emplacement du Palais de Justice

UNE OPINION DE L'HONORABLE M. DECARIE

L'honorable M. Jérémie Décarie, secrétaire provincial, était aux nouveaux bureaux du gouvernement, édifice de la Sauvegarde, hier. Ces bureaux ont été aménagés dernièrement et c'était la première fois qu'un des ministres provinciaux y recevait les visiteurs. Plusieurs députés, hommes politiques et amis personnels du secrétaire provincial sont allés le saluer.

Un de nos représentants a aussi eu l'avantage de causer quelques instants avec l'honorable ministre au sujet de la construction d'un nouveau Palais de Justice. Cette question intéresse vivement le public de Montréal et tout le Barreau. Les membres de cet ordre la discuteront sous peu à fond, utilisé.

car une assemblée a été convoquée à cette fin pour la semaine prochaine par le secrétaire, M. Janet Raymond.

Je n'ai aucune opinion à donner comme membre du cabinet, nous a dit M. Décarie, car nous n'avons pas encore étudié la question. Tout ce que je me permettrai de dire, ce sera comme avocat et citoyen et, comme tel, je crois que le moyen le plus pratique de déterminer l'endroit où devra être érigé le nouvel édifice (en supposant que le gouvernement accorde la demande que fera le Barreau) serait de demander au gouvernement fédéral la permission de construire sur le Champ de Mars. Il n'y a certainement pas de meilleur endroit et l'édifice actuel pourrait être utilisé.

Les services sanitaires de la province

LEUR CONVENTION COMMENCE CET APRES-MIDI

Tel que nous l'avons déjà annoncé à nos lecteurs, la convention des services sanitaires de la province commencera ses séances à l'Université Laval, cet après-midi.

Le programme comprend les questions les plus importantes de l'hygiène publique : la mortalité infantile, l'inspection médicale des écoles, la tuberculose, la protection des cours d'eau, le contrôle des maladies contagieuses, etc., etc. Plus de cinquante médecins qui ont fait de l'hygiène une étude spéciale se sont déjà inscrits pour des communications ou pour prendre part aux discussions qui suivront la lecture des travaux. On s'attend à ce que des

déclarations de la plus haute importance soient faites au sujet des remèdes à apporter à l'excessive mortalité infantile qui sévit particulièrement à Montréal. Toutes les suggestions de la part de ces hygiénistes seront donc acceptées avec reconnaissance puisqu'elles auront pour objet la conservation des biens les plus précieux que nous ayons, la santé et la vie.

Près de trois cents délégués sont attendus venant de différentes municipalités de la province. A tous nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Nous nous ferons un devoir de tenir nos lecteurs au courant des travaux de la convention.

Cette motion est-elle légale ?

LA LEGALITE DE LA MOTION DE L'ECHEVIN MAYRAND, POUR UN REFERENDUM AU SUJET DU BUREAU DES COMMISSAIRES, FAIT LE SUJET D'UNE GROSSE DISCUSSION A L'HOTEL DE VILLE.

Le conseil municipal a discuté assez vivement hier sur la légalité de la motion de l'échevin Mayrand, "à l'effet de tenir un référendum au sujet du Bureau des Commissaires". La motion, qui est appuyée par l'échevin Vandellac, propose que le greffier de la cité reçoive instruction de poser aux contribuables, le premier lundi de novembre, 1913, la question suivante : "Etes-vous en faveur du Bureau des Commissaires ou contre ?" Dès le commencement du débat, l'échevin Emard souleva un point d'ordre et prétendit que la question ne pourrait pas être posée légalement, puisque rien dans la charte ne l'autorisait. Il ajouta qu'il s'opposait de toutes ses forces à la motion de l'échevin Mayrand telle que présentée. Il fit remarquer qu'elle n'invoquait pas le principe de l'administration par un bureau de contrôleurs. Elle disait bien : "Etes-vous en faveur du Bureau des Commissaires ?" et non : "Etes-vous en faveur d'un bureau de commissaires. La phraseologie de la motion établissait une grosse différence.

Il s'ensuivit alors une discussion assez bruyante, quelques-uns prétendant que la motion de l'échevin Mayrand voulait bien dire : "Etes-vous en faveur d'un système administratif par un bureau de commissaires. Le maire Lavallée déclara que le point d'ordre de l'échevin Emard était en appela de cette décision. Le vote se prit non sans que beaucoup de paroles eussent été échangées. La décision du maire fut renversée par une majorité de trois voix. Le vote se partagea comme suit :

Pour — Les échevins N. Lapointe, O'Connell, Ward, Robinson, Boyd, Monahan, Emard, Martin, Stroud, McDonald et Houllé.

Contre — Les échevins L. A. Lapointe, Garneau, Clément, Létourneau, Mayrand, Bastien, Deguire, Turcot, Larivière, Séguin, Poissant, Blumenthal, Vandellac et Ménard.

Immédiatement après le vote, l'échevin O'Connell souleva un point d'ordre et proposa de faire venir l'avocat en chef de la cité devant le Conseil, pour donner son opinion sur la légalité de la motion. M. Laurendeau ayant quitté l'Hôtel de Ville, de même que ses assistants, la séance fut ajournée.

DECES

CADIEUX. — A Montréal, le 15 septembre 1913, à l'âge de 69 ans, 5 mois et 15 jours, est décédé Evageliste Cadieux, natif de St-Clet, époux d'Adeline Lalande.

Ses funérailles auront lieu jeudi le 18 courant.

Le convoi funéraire partira de sa demeure No 314 rue Delisle à 8 heures 15 pour se rendre à l'église Ste-Cunegonde, où le service sera célébré, et de là au Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 1401-D

The Arbour Hotel Company

CAFE ouvert jour et nuit Cuisine et vins de choix. Salons particuliers.

187 BLVD. ST-LAURENT Hotel Tel. Est 4219

EXPOSITION D'AQUARELLES

Au St-Lawrence Hall, Chambre 106

Du 8 au 18 septembre, de 10 hrs à midi et de 2 à 6 heures

COMMERCIAL PLATE GLASS ASSURANCE COMPANY

701 EDIFICE BANQUE DE QUEBEC

ISIDORE CREPEAU, Gérant.

MAINT 2367 AGENTS DAMANES

Veuillez envoyer mesurer vos glaces et faire connaître votre prime — sans charge.

Nom.

Adresse.

VOIES URINAIRES

MALADIES DE LA PEAU MALADIES VENERIENNES

Dr G. ARCHAMBAULT

Heures : 9-10 a.m. TEL. EST 3953

Bureau 7-8 p.m. 377 rue ST-DENIS